

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 JANVIER 2022

RÉSOLUTION n° 2022 – 04

Budget initial pour 2022

Rapport de présentation

Le présent rapport détaille les éléments associés au budget 2022 de l'ONF :

- I. Synthèse du budget
- II. Compte de résultat
- III. Analyse de la situation patrimoniale
- IV. Tableaux détaillés (annexes)

Conformément à la circulaire du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'État pour 2022, s'appliquant aux organismes non soumis à la comptabilité budgétaire ;

Conformément aux dispositions du code forestier s'appliquant à la situation de l'Office national des forêts ;

Sont soumis au vote du conseil d'administration :

- 1°) le tableau des prévisions d'emplois ;
- 2°) le compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement abrégé prévisionnel ;
- 3°) la programmation 2022 des investissements forestiers prévue à l'article D222-7 du code forestier ;
- 4°) la liste des crédits limitatifs prévus à l'article D223-8 du code forestier (masse salariale, frais de publicité et de réception, subventions accordées) ;
- 5°) le tableau des autorisations d'engagement pour les investissements pouvant donner lieu à crédits de paiements pluriannuels (article D223-8 du code) ;
- 6°) le tableau des emplois de direction en application de l'article 1^{er} du décret n° 2005-1017 du 22 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction de l'Office national des forêts.

I. LA SYNTHÈSE DU BUDGET 2022

Le budget initial de l'Office national des forêts (ONF) pour l'année 2022 est élaboré en intégrant les principales orientations fixées au contrat Etat-ONF pour la période 2021-2025 et traduites pour certaines d'entre elles dans le projet de loi de finances pour 2022.

Ce contrat fixe notamment une trajectoire de retour à l'équilibre du modèle économique. Dans cette optique, le budget 2022 intègre les contributions respectives de l'Etat et de l'Office à la restauration de ce modèle économique :

- S'agissant de l'ONF :
 - la réduction des effectifs sous plafond, à hauteur de 95 équivalents temps plein (ETP), et la transformation de la structure statutaire des emplois afin de réduire l'impact du coût des pensions civiles ;
 - la mise en extinction progressive du dispositif de cessation anticipée ;
 - la modération des dépenses de fonctionnement.
- S'agissant de l'Etat, des crédits additionnels sont programmés pour 2022 :
 - la revalorisation des missions d'intérêt général (MIG) à hauteur de +7,5 M€ en 2022 ;
 - une subvention exceptionnelle de 20 M€ ;
 - l'allocation de 30 M€ supplémentaires au titre du plan « France Relance » pour permettre le renouvellement des peuplements déperissant ;
 - les crédits issus du Fonds de transformation de l'action publique (1,7 M€) en vue de la réalisation de projets de modernisation du système d'information.

Ce budget intègre par ailleurs les éléments qui n'avaient pu être pris en compte lors de la conclusion du contrat Etat-ONF :

- le redressement anticipé des cours du bois, sous l'effet de la demande mondiale, conformément à la tendance observée en 2021 ;
- la demande de l'Etat d'atteindre dès 2022 les objectifs de contractualisation et de façonnage des bois prévus au titre de 2025 (55 %) et de porter le taux de contractualisation global en forêt domaniale à 75 % en 2025 ; le budget prévoit la programmation corollaire en matière de charges externes (5,6 M€) et d'emplois pour parvenir à l'objectif 2022. Dans le prolongement de la réunion interministérielle du 3 janvier 2022, l'ONF est autorisé à créer 20 emplois supplémentaires en 2022 et 15 autres en 2023 afin d'accompagner l'augmentation des objectifs de contractualisation.
- l'intégration de mesures nouvelles, exogènes à l'établissement, qui impactent la masse salariale (revalorisation du SMIC, allocation forfaitaire de télétravail, prise en charge de la complémentaire santé des agents publics, recrutement additionnel d'emplois aidés) à hauteur de +3,2 M€.

* * *

Le **chiffre d'affaires** est prévu à **680,6 M€**, en augmentation de +15,3 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2021, sous l'effet notamment de la valeur additionnelle dégagée grâce au façonnage des bois malgré un volume en léger retrait (+1,7 M€), à la hausse de la contribution de l'Etat en matière de missions d'intérêt général (+5,9 M€), d'une légère hausse de la programmation des activités concurrentielles (+2,6 M€) et de l'incidence de la hausse des recettes communales constatées en 2021 sur les frais de garderie (+2,9 M€).

Les **charges externes** sont prévues à **267,5 M€**, en hausse de +38,3 M€, sous l'effet principal des charges nécessaires à l'exploitation des bois domaniaux (+4,4 M€), aux charges nécessaires à la mise en œuvre du plan de relance (+25 M€), au coût du crédit-bail automobile et à la hausse de la sous-traitance en lien avec la stratégie travaux de l'établissement.

La masse salariale est programmée à hauteur de **446,9 M€**, en léger ressaut (+0,4 M€) par rapport à celle de la prévision d'exécution 2021 du fait de l'impact budgétaire des mesures nouvelles et des 20 ETP nécessaires à l'atteinte des objectifs de contractualisation. Cette masse salariale emporte par ailleurs la baisse des effectifs de 95 ETP prévue au contrat Etat-ONF et l'économie liée, permettant ainsi de modérer l'impact des mesures nouvelles.

Enfin, les subventions augmentent de +19,2 M€ à **99,4 M€** par rapport à la prévision d'exécution 2021. Cette hausse est liée d'une part à l'inscription prévisionnelle de 28 M€ de produits de financement du plan de relance forestier et d'autre part à une réduction de 10 M€ du niveau de subvention exceptionnelle de l'Etat (passage de 30 M€ en 2021 à 20 M€ en 2022).

Au total, sur l'enveloppe prévisionnelle de 99,4 M€ de subventions, 58 M€ relèvent de financements non pérennes.

Ces effets permettent de dégager un excédent brut d'exploitation (EBE) positif prévisionnel de 29,0 M€, en très nette amélioration par rapport à celui prévu au budget rectificatif 2021 d'un montant de -23,2 M€, mais en retrait de 4,5 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2021.

Compte tenu de ces éléments, la programmation budgétaire de l'Office pour 2022 prévoit un **déficit du résultat net de -17,4 M€**.

La capacité d'autofinancement (CAF), qui mesure les ressources internes générées par l'établissement, est excédentaire de **19,1 M€**. Elle ne permet toutefois qu'une compensation partielle de 35,1% des investissements (hors plan de relance) d'un montant de 54,4 M€.

* * *

Le besoin de financement prévisionnel total s'établit à 439,5 M€ à fin 2022, soit une dégradation de 29,2 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2021 (410,3 M€).

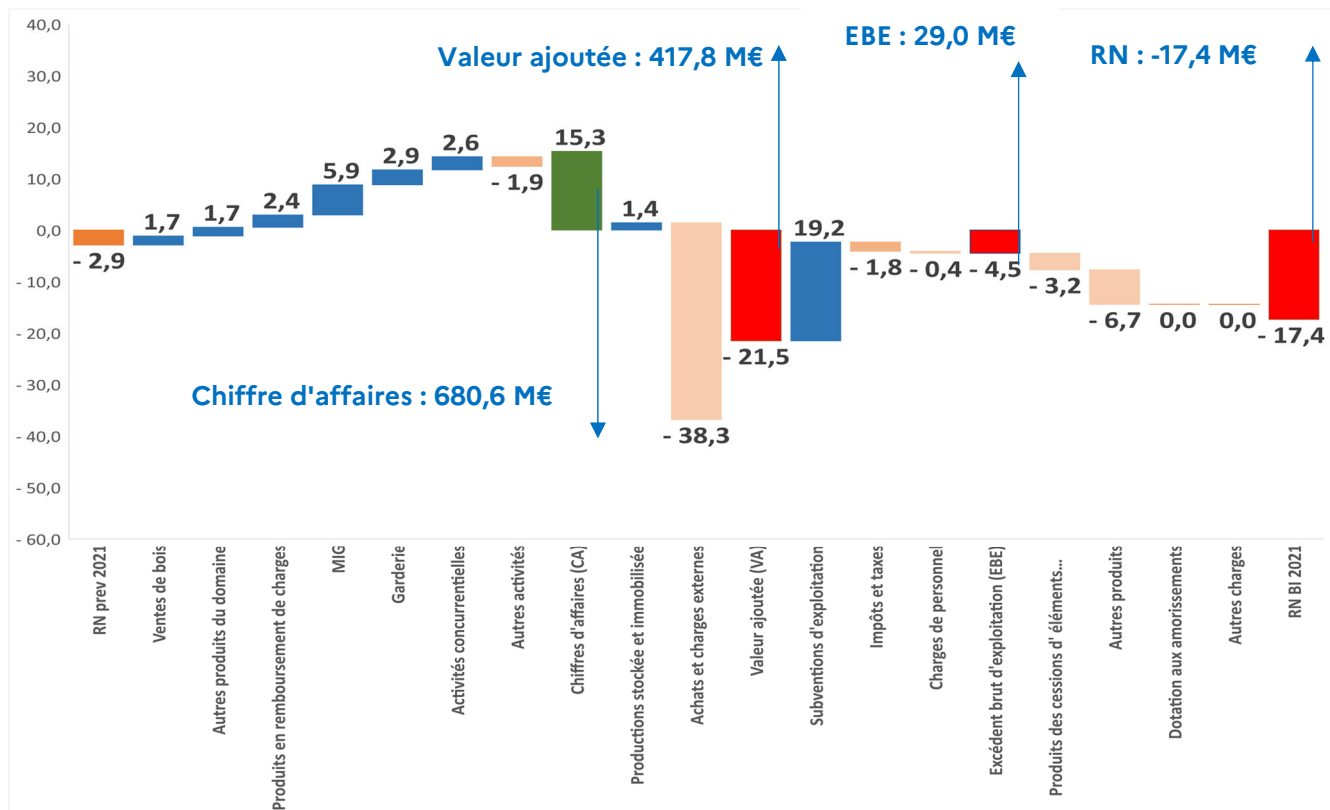
Ce moindre déficit économique des activités de l'Office, au regard de la trajectoire budgétaire annexée au contrat Etat-ONF, est permis essentiellement grâce à l'effet conjugué de la bonne conjoncture économique sur l'activité bois et des financements additionnels de l'Etat.

II. LE COMPTE DE RÉSULTAT

**Tableau des soldes intermédiaires de gestion (SIG)
sur la période 2019-2022 (en M€)**

Soldes intermédiaires de gestion (en millions d'euros)	2019	2020	BI 2021	BR 2021	Prev Exe 2021	BI 2022	Ecart BI 2022 / BR 2021		Ecart BI 2022 / Prév 2021	
Ventes de bois	256,1	218,7	224,5	224,5	255,0	256,8	32,3	14,4%	1,7	1%
Autres produits du domaine	72,8	74,8	70,1	70,1	70,3	72,0	1,9	2,7%	1,7	2%
Produits en remboursement de charges	13,6	15,9	16,7	16,7	18,1	20,5	3,8	22,6%	2,4	13%
MIG	32,6	32,3	43,6	44,8	46,5	52,4	7,5	16,8%	5,9	13%
Garderie	172,3	168,3	164,3	164,3	164,8	167,8	3,5	2,1%	2,9	2%
Activités concurrentielles	115,5	105,8	112,4	112,4	105,4	108,0	-4,5	-4,0%	2,6	2%
Autres activités	4,4	4,4	3,6	3,6	5,0	3,2	-0,4	-10,8%	-1,9	-37%
Chiffres d'affaires (CA)	667,2	620,1	635,3	636,5	665,3	680,6	44,1	6,9%	15,3	2%
Productions stockée et immobilisée	41,7	39,3	4,3	4,3	3,3	4,8	0,5	10,5%	1,4	43%
Achats et charges externes	-219,6	-211,5	-225,0	-246,3	-229,3	-267,5	-21,3	8,6%	-38,3	17%
Valeur ajoutée (VA)	489,3	447,8	414,6	394,5	439,3	417,8	23,3	5,9%	-21,5	-5%
Subventions d'exploitation	41,6	45,8	43,9	74,8	80,2	99,4	24,5	32,8%	19,2	24%
Impôts et taxes	-43,5	-40,8	-43,5	-43,5	-39,5	-41,2	2,3	-5,3%	-1,8	5%
Charges de personnel	-462,2	-450,7	-449,0	-449,0	-446,5	-446,9	2,1	-0,5%	-0,4	0%
Excédent brut d'exploitation (EBE)	25,2	2,2	-34,0	-23,2	33,6	29,0	52,2	NS	-4,5	-13%
Produits des cessions d'actifs	57,4	8,2	5,0	5,0	9,2	6,0	1,0	20,0%	-3,2	-35%
Autres produits	86,3	78,9	75,1	81,4	85,0	78,3	-3,1	-3,8%	-6,7	-8%
Dotation aux amortissements	-69,9	-70,4	-42,5	-42,5	-42,5	-42,5	0,0	0,0%	0,0	0%
Autres charges	-102,0	-89,5	-84,9	-84,9	-88,2	-88,2	-3,3	3,8%	0,0	0%
Résultat net (RN)	-0,4	-67,8	-81,2	-64,2	-2,9	-17,4	46,8	NS	-14,5	498%

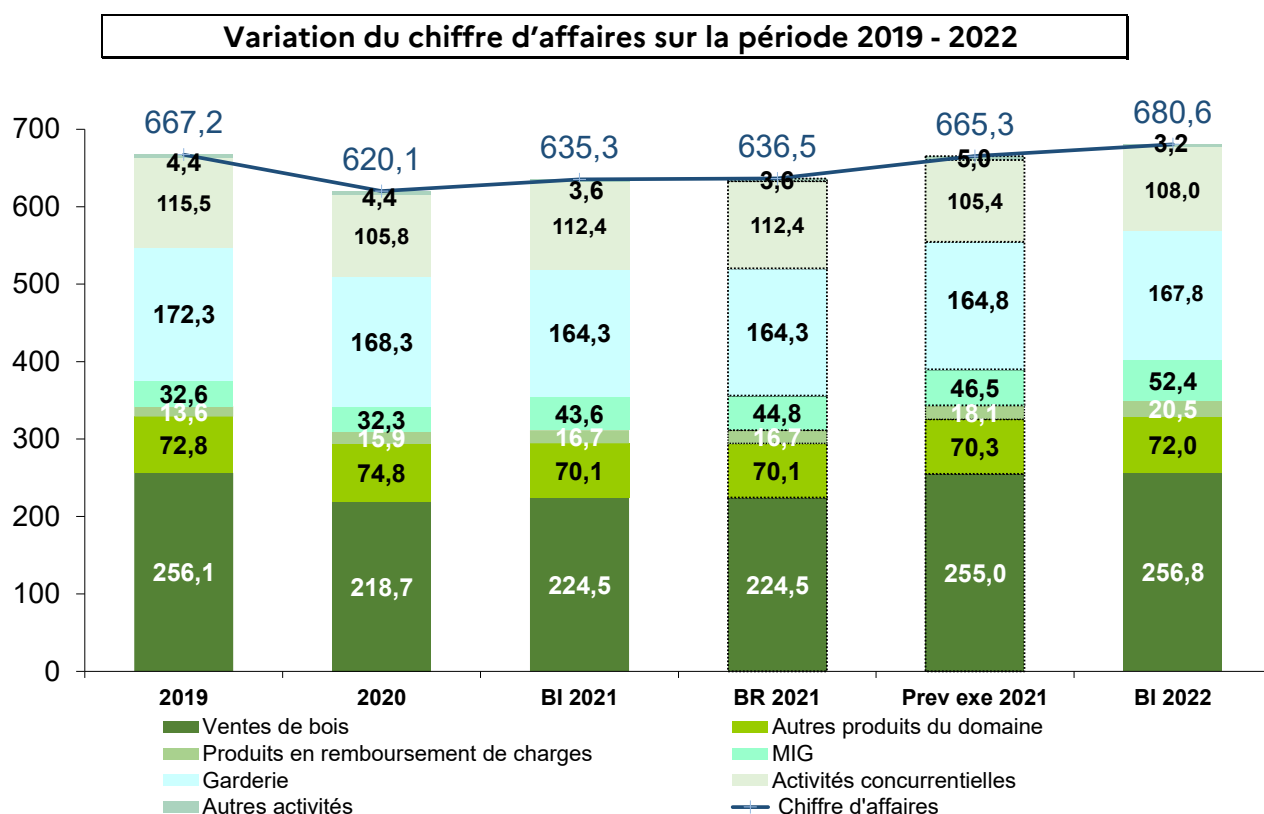
**Variation du résultat net prévu pour le budget initial 2022
au regard de la prévision de résultat net de l'exercice 2021**



ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT VIA LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (SIG)

L'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG) présente une lecture dynamique du compte de résultat et met en lumière leurs contributions respectives à la création de richesse de l'établissement. Les SIG mettent en évidence, d'une part, les postes les plus coûteux et les plus rémunérateurs et, d'autre part, l'évolution de la rentabilité des activités de l'Office en comparaison avec le budget de l'exercice précédent au travers des différents indicateurs.

A. LE CHIFFRE D'AFFAIRES (680,6 M€)



Le chiffre d'affaires (CA) correspond à l'ensemble des transactions réalisées avec des tiers dans le cadre de l'activité normale et courante. A l'Office, il est constitué des produits du domaine, des produits qui viennent en remboursement de charges, des recettes de financement des missions d'intérêt général, des recettes tirées de la garderie des forêts, et enfin des activités concurrentielles et des autres activités.

Le chiffre d'affaires prévu pour l'exercice 2022 s'élève à **680,6 M€**, en progression de +44,1 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (636,5 M€) et de +15,3 M€ comparativement au provisionnel d'exécution 2021 (665,3 M€).

Cette évolution marquée du chiffre d'affaires résulte principalement de l'accroissement des recettes de bois de +32,3 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 mais de seulement +1,7 M€ par rapport au provisionnel d'exécution 2021.

Le chiffre d'affaires issu de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités est prévu au budget 2022 en hausse de +3,5 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (164,3 M€), pour un montant de 167,8 M€, en lien avec l'augmentation prévisionnelle des recettes de bois communales en 2021.

Le budget 2022 intègre la revalorisation pour +7,5 M€, en écart au budget rectificatif 2021, du financement de certaines missions d'intérêt général commandées par l'État. Ces crédits supplémentaires sont destinés à couvrir, conformément à la hausse prévue dans le cadre du contrat

2021-2025, les sous-financements constatés sur des actions déjà mises en œuvre par l'Office. Cette revalorisation de crédits s'impute donc en totalité sur la réduction du déficit structurel de l'Office.

Le chiffre d'affaires des activités concurrentielles s'inscrit, lui, en baisse de 4,5 M€ par rapport à l'ambition affichée au budget rectificatif 2021 de 112,4 M€. Ce recul des recettes concurrentielles traduit l'abandon de certaines activités non rentables et la diminution des effectifs ouvriers.

Ratio d'activité

Ce ratio permet la comparaison du chiffre d'affaires entre deux exercices.

Pour la période 2019-2022, ce ratio est respectivement de :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget rectificatif 2021	Prévision d'exécution 2021	Budget initial 2022*
Ratio d'activité = (CA N / CA N-1) - 1	-1,2%	-7,1%	+2,6%	+7,3%	+2,3%

* comparaison avec la prévision d'exécution 2021

1. Perspectives économiques sur le marché du bois

Les recettes bois sont prévues à **256,8 M€** en 2022, en hausse de **+32,3 M€ (+14,4 %)** par rapport au budget rectificatif 2021 (224,5 M€), et de +1,7 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2021 (255,0 M€).

Ce chiffre d'affaires prévisionnel bois 2022 est porté par la forte demande constatée depuis l'été 2021 sur l'ensemble des produits, y compris sur le bois d'industrie et le bois énergie. Ce budget prend pour hypothèse la répercussion de la hausse du prix des sciages sur le prix des grumes en 2022, sous l'effet de la reprise économique post Covid-19 constatée en 2021, et dans la continuité des prix constatés sur le second semestre 2021.

L'effet prix reste néanmoins prudent, car très sensible aux évolutions du marché du chêne et du mix produit global, notamment en cas de nouvelles crises sanitaires. Il est ainsi à noter que, depuis 2018, en raison de la baisse du marché de la tonnellerie, le poids du bois d'œuvre de chêne dans le chiffre d'affaires net est en baisse¹, limitant ainsi la hausse du chiffre d'affaires.

Les volumes mis en vente en 2022 (5,2 Mm³, conformément au contrat Etat-ONF) devraient, de plus, être en léger retrait au regard des volumes vendus en 2021 (5,35 Mm³), l'ONF ne bénéficiant pas en 2022 de l'effet volume généré en 2021 par la vente des invendus de 2020. L'écart de 1,7 M€ seulement entre le chiffre d'affaires de la prévision d'exécution pour 2021 et celui programmé pour 2022 s'explique en grande part par la réduction attendue des recettes de bois sur pied, sous le double effet de la forte réduction des invendus constatée en 2021 par rapport à 2020 et par la hausse de la contractualisation en bois façonné.

Ce chiffre d'affaires prend en effet en compte la demande de l'Etat d'intensifier dès 2022 la contractualisation et le façonnage des bois.

Face aux difficultés rencontrées par les industriels de la construction dans leur approvisionnement en bois et pour répondre à terme aux enjeux de la réglementation environnementale 2020, l'État a souhaité mobiliser, durant l'été 2021, l'ensemble de la filière forêt et bois afin de développer la contractualisation entre l'amont et l'aval de la filière.

L'ONF, en tant que gestionnaire des forêts publiques, a été sollicité par l'État pour accélérer le développement des contrats d'approvisionnements et ainsi atteindre dès 2022, l'objectif de contractualisation fixé initialement pour 2025 (55 % du volume commercialisé).

¹ Bien que représentant toujours la majorité des recettes nettes de l'établissement (44 % en 2021 et en prévisionnel 2022)

Cette évolution stratégique se traduit en 2022 par une augmentation du taux de bois façonnés avec l'inscription, en corollaire, d'une hausse des charges externes de production (5,6 M€) et le recrutement d'effectifs dédiés à la commercialisation (20 ETP), tous deux nécessaires à l'atteinte de cet objectif. 15 ETP additionnels sont également prévus à ce titre en 2023.

Détail par essence :

- **Chêne** : le marché du sciage de chêne reste très dynamique, toujours porté par un niveau de stock chez les transformateurs historiquement bas et par la pression exercée sur les achats par la demande en grumes du marché asiatique. Le marché du merrain est attendu avec les mêmes tendances déjà observées en 2021 : la demande demeure en attente d'une reprise du marché de la tonnellerie (fermeture des restaurants, incendies en Californie, conséquence du gel dans le Bourgogne et le Bordelais).
- **Hêtre** : la demande en sciage se situe dans la continuité de l'automne 2021. Le prix unitaire de vente reste toujours impacté par la proportion de bois dépérissant.
- **Résineux** : après l'envolée des prix du sciage du printemps 2021, le marché se stabilise à un niveau élevé. La baisse du volume de bois dépérissant entraîne en parallèle une amélioration significative du mix produit et donc du prix moyen de vente.
- **Bois d'industrie et bois énergie** : la baisse des volumes de bois scolytés et la forte demande du marché de la construction tirent favorablement la consommation en panneau. La hausse du prix des énergies fossiles et les nouveaux appels à projet de centrales biomasse lancés par l'État laissent présager une augmentation de la consommation en bois énergie avec une répercussion probable sur le prix de vente des bois pour la saison 2022 et 2023.

Incidence de la variation du CA bois dans la variation totale du chiffre d'affaires

Ce ratio permet de mesurer l'impact de la variation du CA bois dans la variation totale du chiffre d'affaires.

Pour la période 2019-2022, ce ratio est respectivement de :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget rectificatif 2021	Prévision d'exécution 2021	Budget initial 2022*
Incidence de la variation du CA bois = (CA bois N - CA bois N-1) / (CA N - CA N-1)	267,3 %	79,3 %	35,6 %	80,5 %	11,4 %

* comparaison avec la prévision 2021

Ce ratio met en évidence la part prépondérante de la variation du chiffre d'affaires bois dans la variation du chiffre d'affaires total et permet donc de montrer que le modèle de l'Office demeure toujours très largement dépendant de l'évolution, par nature exogène, des cours du bois.

2. Chasse, pêche et conventions d'occupation temporaire (65,9 M€)

Les produits de la chasse et de la pêche en forêt domaniale sont prévus en 2022 à 39,1 M€, en quasi-stabilité par rapport au budget 2021 (39,4 M€). Cette stabilité des recettes s'explique, malgré la hausse de +1,09 % de l'indice de fermage qui sert de base à la révision des loyers de chasse et de pêche en forêt domaniale en 2022, par l'anticipation de quelques résiliations de baux de chasse à l'échéance triennale. L'ONF prévoit de fait la reprise de la gestion en régie de certains lots afin de mieux maîtriser l'équilibre sylvo-cynégétique dans certaines zones en fort déséquilibre.

Les produits des conventions d'occupation temporaire sont prévus en 2022 à 26,8 M€, soit une hausse de +0,6 M€ par rapport au budget 2021 (26,2 M€). Ce léger ressaut s'explique essentiellement par l'augmentation des produits en Guyane sous l'effet de l'indexation des nouveaux contrats d'occupation temporaires pour les activités minières.

3. Produits en remboursement de charges (20,5 M€)

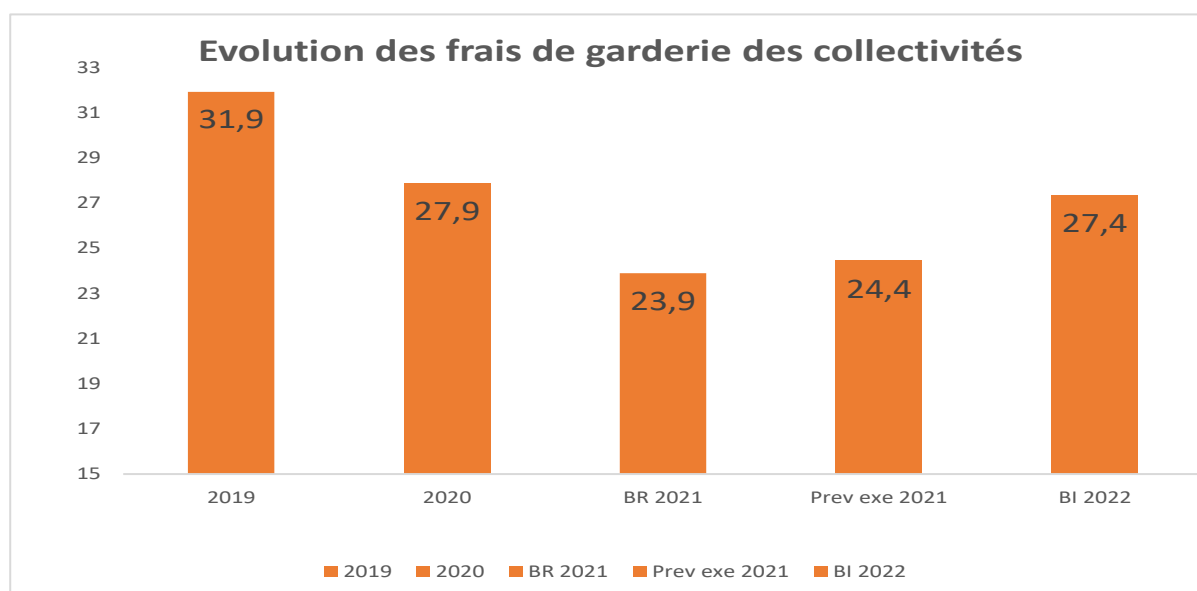
Les produits en remboursement de charges regroupent, d'une part, les produits tirés de l'exploitation groupée des forêts des collectivités et, d'autre part, des bracelets de chasse. Ces produits viennent en atténuation des charges engagées par l'Office ; ils sont donc neutres sur l'équilibre économique et financier de l'Office, à l'exception de frais de gestion prélevés sur l'exploitation groupée. Ils sont attendus en 2022 à hauteur de 20,5 M€, soit +3,8 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (16,7 M€) et se répartissent en :

- 15,0 M€ d'exploitation groupée, soit +1,8 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (13,2 M€) ; cette hausse s'explique par les perspectives de développement des contrats d'approvisionnement en ventes groupées par les communes, dans le cadre de la stratégie de contractualisation souhaitée par l'État ;
- 5,5 M€ de bracelets de chasse, soit +2,0 M€ par rapport au budget rectificatif (3,5 M€), conformément à la tendance observée en 2021.

4. Garderie des forêts (167,8 M€)

Conformément aux prescriptions du code forestier, le financement du régime forestier dans les forêts communales est assuré par :

- le versement compensateur attribué par l'Etat (programme 149) pour un montant de 140,4 M€ ; cette ressource permet de garantir une solidarité territoriale entre les collectivités propriétaires de forêts, quels que soient les revenus que leurs assurent leurs forêts ;
- les contributions des communes forestières qui comprennent à la fois les frais de garderie et la contribution à l'hectare pour un montant estimatif de 27,4 M€ en 2022, en hausse de +3,5 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (23,9 M€) et de +2,9 M€ par rapport au prévisionnel d'exécution 2021 (24,4 M€). Les frais de garderie étant proportionnels à l'évolution des ventes de bois des communes de l'exercice précédent, cette hausse reflète la dynamique haussière constatée en 2021 sur les ventes de bois communales. Toutefois, la contribution des communes au financement du régime forestier communal demeure toujours inférieure de 4,5 M€ à son niveau constaté en 2019.



5. Les missions d'intérêt général (52,4 M€)

Missions d'intérêt général confiées à l'ONF sur la période 2020 - 2022

Action	Intitulé	2020	BR 2021	BI 2022	BI 2022 - BR 2021	BI 2022 - 2020	BI2022-P2022
Programme 149: forêt		25 081	28 902	29 918	1 016	4 837	-1 484
Action 11 : Gestion des forêts publiques et protection de la forêt	Défense des forêts contre les incendies	10 633	12 233	29 918	1 016	4 837	
	Restauration des terrains de montagne	9 228	10 116				
	Travaux sur les dunes domaniales littorales	1 601	1 901				
	Appui politique forestière dans les DOM	1 673	1 702				
	Gestion des pépinières de l'état	1 502	1 885				
	Arboretum des Barres	229	0				
	Gestion des vergers à graines de l'état	215	215				
	Renecofor		850				
Programme 206: sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation		354	430	525	95	171	95
Action 1 : prévention et gestion des risques	Santé des forêts	354	430	525	95	171	
TOTAL MAA (PGM 149 + 206)		25 435	29 332	30 443	1 111	5 008	-1 389
Programme 113: paysages, eau et biodiversité		3 014	10 700	14 285	3 585	11 615	1 285
Action 7 : Gestion des milieux et biodiversité	Biodiversité	2 670	10 355	14 285	3 585	11 615	
	Milieux Outre-mer	344	345				
	Renecofor						
Programme 174: énergie, climat et après-mines		0	0	400	400	400	400
Action 5 : Lutte contre chgt climatique & la qualité de l'air	Renecofor	0		400	400	400	
Programme 181: prévention des risques		3 636	4 540	4 400	-140	764	-140
Action 10 : prévention des risques naturels et hydrauliques	Prévention des risques naturels	3 636	4 540	4 400	-140	764	
	Risques montagne après ALEX						
TOTAL MTE (PGM 113 + 174 + 181)		6 649	15 240	19 085	3 845	12 779	1 545
Programme 123 : conditions de vie outre-mer		95	0	2 500	2 500	2 405	2 500
Action ?	Administration forestière dans les DOM	95		2 500	2 500	2 405	
TOTAL MOM		95	0	2 500	2 500	2 405	2 500
TOTAL MIG NATIONALES (MAA+MTE+MOM)		32 180	44 572	52 028	7 456	20 192	2 656
TOTAL AUTRES MIG		140	268	350	82	210	
TOTAL MIG		32 319	44 840	52 378	7 538	20 403	3 006

L'État confie à l'ONF, en plus des missions qui lui sont assignées au titre du régime forestier, des missions d'intérêt général (MIG) nationales. Ces missions font l'objet d'un financement spécifique à coûts complets dans le cadre de conventions entre l'Office et les ministères financeurs dont relèvent ces missions d'intérêt général.

Conformément aux dispositions prévues par le contrat État-ONF pour 2021-2025, des financements supplémentaires de l'État permettront de financer en coûts complets des actions jusqu'alors déficitaires. Les MIG nationales sont budgétées en hausse de +7,5 M€ en 2022 par rapport au budget rectificatif 2021, pour atteindre le niveau inédit de **52,0 M€**.

Cette augmentation porte notamment sur :

- une revalorisation de +1,1 M€ du ministère en charge de l'agriculture (programmes 149 et 206), au titre notamment du maintien du fonctionnement du réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (« Renecofor ») et de la prise en compte de l'augmentation des coûts de chantier et des coûts salariaux ;
- l'augmentation des financements du ministère en charge de la transition écologique à hauteur de +3,8 M€, dont :
 - +3,6 M€ au titre des MIG « Biodiversité » et « Renecofor » (programme 113) ;
 - un montant de +0,4 M€ au titre de la MIG « Renecofor » (programme 174) ;
- l'inscription, pour la première fois, par le ministère de l'Outre-mer de +2,5 M€ au titre, notamment, des actions de conservation du foncier réalisées dans les départements ultra-marins (programme 123).

Les autres missions MIG, en sus de celles financées par les programmes ministériels, prévues au budget 2022 représentent +0,3 M€, dont 0,15 M€ au titre de l'Arboretum des Barres, désormais financé par la région Centre-Val de Loire.

6. Activités concurrentielles (108,0 M€)

Le chiffre d'affaires des activités concurrentielles est prévu à **108,0 M€** au budget 2021, en baisse de 4,5 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (112,4 M€), mais en hausse de 2,6 M€ par rapport au prévisionnel d'exécution 2021.

La baisse du chiffre d'affaires concurrentiel s'explique par :

- la stratégie travaux qui consiste en l'abandon de certaines activités non rentables et au développement d'une marge nette positive des activités concurrentielles retenues grâce à la mise en œuvre d'une politique commerciale et tarifaire volontariste (arrêt des contrats déficitaires, hausse des barèmes et des prix de vente...).

Cette stratégie est particulièrement mise en œuvre sur les activités plus éloignées du cœur de métier forestier, notamment celles qui seront filialisées en 2023². Ainsi, la restructuration du réseau des ateliers bois est effective depuis 2021 avec la fermeture de trois ateliers. De même, les activités de travaux arbres conseil et maîtrise de la végétation poursuivront également leur recentrage sur les contrats les plus rentables en 2022, avant d'intégrer la nouvelle filiale le 1^{er} janvier 2023.

L'ONF recentre donc bien, comme annoncé, son activité au niveau des services forestiers, notamment pour les collectivités forestières, clients prioritaires de l'EPIC.

- L'impact des réductions d'emplois en 2022, le schéma d'emplois étant intégralement réalisé sur l'effectif ouvrier, conformément à la stratégie travaux et à l'ambition de développer la sous-traitance.

B. LA PRODUCTION DE L'EXERCICE (685,3 M€)

La production de l'exercice correspond au cumul du chiffre d'affaires et des productions stockée et immobilisée. Elle est prévue à **685,3 M€** au budget 2022, en hausse de +44,6 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (640,8 M€) et de +16,7 M€ par rapport au prévisionnel d'exécution 2021 (668,6 M€).

La hausse de la production de l'exercice provient surtout de la hausse du chiffre d'affaires, la variation de stocks étant attendue à +0,6 M€ et la production immobilisée escomptée à 4,1 M€.

² Il convient de noter que la filialisation de certaines activités concurrentielles initialement prévue en 2022, a été reportée en 2023. Les impacts budgétaires de cette filialisation ne seront donc effectifs qu'à compter de l'exercice 2023.

C. LA VALEUR AJOUTEE (417,8 M€)

La valeur ajoutée (VA) est un indicateur de mesure de la richesse brute générée du fait des activités courantes de l'Office. Elle permet de rémunérer les acteurs de l'établissement, notamment les personnels et les administrations publiques.

La valeur ajoutée générée en 2022 s'établit à **417,8 M€**, soit un accroissement de la richesse brute de 23,3 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (394,5 M€) et une dégradation de 21,5 M€ par rapport au prévisionnel d'exécution 2021.

Les déterminants de l'évolution de la valeur ajoutée résultent de l'accroissement de la production de l'exercice explicitée *supra* et de l'évolution des achats et charges externes prévue au budget 2022, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance forestier (+25 M€ en comparaison de la prévision d'exécution 2021).

* * *

Les achats et charges externes sont estimés à **267,5 M€**, en hausse respectivement de +21,3 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (246,3 M€) et de +38,3 M€ comparativement à la prévision d'exécution 2021 (229,3 M€).

L'accroissement des dépenses externes en écart au budget rectificatif 2021 résulte des facteurs suivants :

- une hausse des coûts d'exploitation des bois domaniaux de +5,1 M€ au regard du budget rectificatif 2021, dans le cadre de la stratégie portée par l'Etat en matière de sécurisation de l'approvisionnement de l'aval de la filière (l'évolution par rapport à la prévision d'exécution 2021 est de +2,6 M€ seulement, mais cache une évolution différenciée entre une hausse en volume du coût de l'exploitation des bois pour +4,4 M€ et une diminution des coûts de transport des bois de 1,8 M€ liée à la réduction du besoin de transport des bois scolytés). Ces coûts supplémentaires d'exploitation des bois sont nécessaires à l'atteinte dès 2022 de l'objectif initial de façonnage prévu au projet de contrat Etat-ONF pour l'exercice 2025 (55 %) ;
- une hausse de 1,8 M€ (compensée en totalité par des produits) des charges d'exploitation groupée des bois et des achats de bracelets de chasse (2,5 M€ par rapport à la prévision d'exécution), en comparaison du budget rectificatif 2021. L'exploitation groupée est de fait attendue en ressaut de +1,1 M€ en lien avec le développement par les communes des contrats d'approvisionnement en ventes groupées ;
- les dépenses de fonctionnement relatives aux travaux sylvicoles augmentent de +7,7 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (40,7 M€) et de +23,2 M€ par rapport à la prévision d'exécution, sous l'effet majeur de la montée en puissance de la réalisation des travaux de plantation et de régénération du plan de relance forestier en 2022 (+9,7 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 et +25 M€ au regard de la prévision d'exécution 2021) ;
- les autres charges d'exploitation, qui incluent à la fois les charges mobilisées pour la réalisation des missions d'intérêt général, des activités concurrentielles et les frais transverses à l'ensemble des services opérationnels (carburant, frais de réparation et de déplacement, crédit-bail automobile et assurances) croissent de 6,8 M€ au regard du budget rectificatif 2021, en raison notamment des dépenses de crédit-bail (3,2 M€) et de la hausse de la sous-traitance ;
- l'évolution des dépenses externes des fonctions support - qui correspondent aux dépenses de fonctionnement transverses non rattachées directement aux services opérationnels - sont estimées à 44,5 M€ et sont inférieures de 0,2 M€ au budget rectificatif 2021 (44,8 M€) et de 0,9 M€ à la prévision d'exécution 2021.

L'ONF met en œuvre des actions durables pour réduire le coût de ces fonctions comme attendu dans le cadre du contrat 2021-2025 (réduction des déplacements, suppression à terme de la téléphonie fixe, réduction du parc automobile...).

Néanmoins, la principale source d'économies de fonctionnement - le déménagement sur un site unique à Maisons-Alfort des services de la direction générale - connaît un décalage de quelques mois et ampute de moitié les économies attendues (environ 2 M€ en année pleine).

Par ailleurs, l'ONF subit des surcoûts sur le poste des assurances dommages aux biens découlant d'une sinistralité élevée au cours des années précédentes (incendies criminels) à hauteur de +0,4 M€, mobilise des crédits supplémentaires pour préparer la filialisation des activités concurrentielles en 2023 (1,2 M€). Enfin, l'Office poursuit l'indispensable modernisation de son système d'information dont le budget augmente de +1,2 M€ en 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Poids des charges externes au regard du chiffre d'affaires

Ce ratio – complété par un ratio similaire s'agissant de la masse salariale - permet d'évaluer la nature – fixe ou variable – des charges nécessaires à la réalisation du chiffre d'affaires sur lesquelles l'ONF a une capacité d'action.

Il permet d'analyser la capacité de l'établissement à ajuster son niveau de charges en cas de variation d'activité, notamment en cas de baisse. Plus ce ratio est élevé, plus l'établissement a la capacité d'ajuster ses charges au regard de son activité annuelle. Hors plan de relance, pour la période 2019-2022, ce ratio est de :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget rectificatif 2021	Prévision d'exécution 2021	Budget initial 2022
Poids des charges externes au regard du chiffre d'affaires = Charges externes / CA	32,9%	34,1%	35,3%	33,6%	34,8%

D. L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (29,0 M€)

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est l'indicateur fondamental permettant de déterminer la ressource créée par l'Office du fait de son cycle d'exploitation. L'EBE permet d'analyser la rentabilité de l'établissement, sans prendre en compte sa politique d'investissements, ni sa politique d'amortissement. Il correspond peu ou prou aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation courante de l'Office.

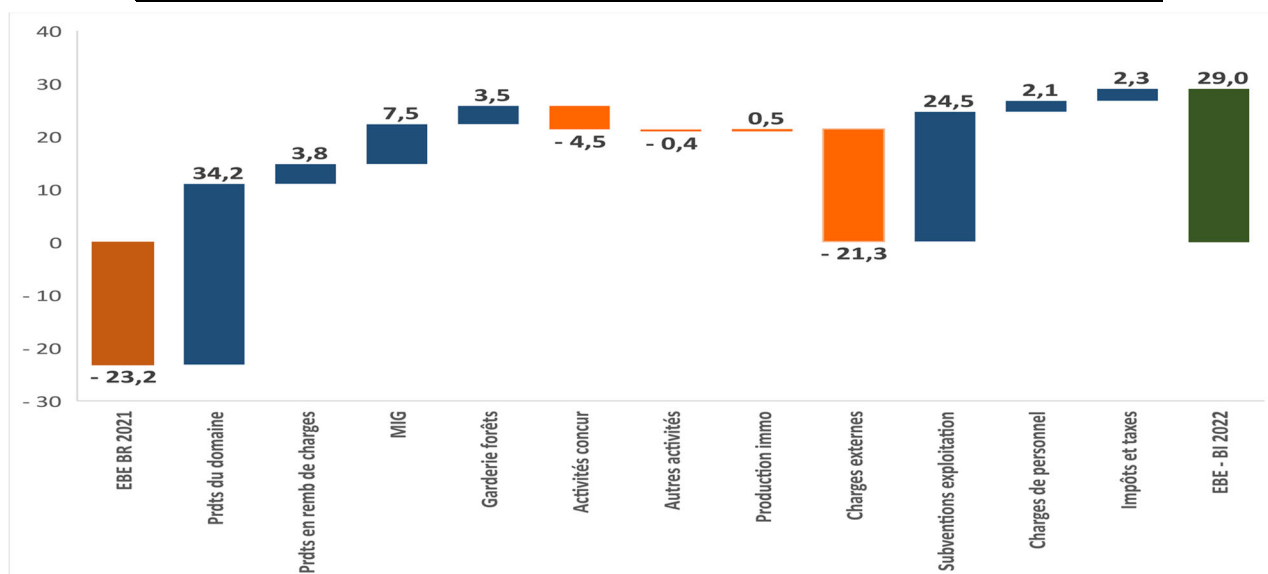
Les activités courantes d'exploitation de l'Office génèrent en 2022 un EBE positif de **29,0 M€**. Ces activités dégagent donc des excédents de flux de trésorerie permettant de financer partiellement l'investissement productif de l'établissement, contrairement au budget rectificatif 2021 où l'EBE était prévu en déficit de 23,2 M€.

La rentabilité brute d'exploitation de l'établissement s'inscrit donc en forte amélioration par rapport au budget rectificatif 2021 de 52,2 M€, mais en baisse de 4,5 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2021 (33,6 M€).

Cette bonne performance au regard du budget rectificatif 2021 s'explique notamment par la hausse des produits sous l'effet de l'accroissement des ventes de bois (+32,3 M€), des subventions d'exploitation (+24,5 M€) grâce à l'inscription en projet de loi de finances pour 2022 d'une subvention exceptionnelle pour charge de service publique de 20 M€, du produit des MIG (+7,5 M€) et par l'économie réalisée sur les dépenses de masse salariale (-2,1 M€) et sur les impôts (-2,3 M€).

Ces améliorations sont partiellement compensées par la hausse des achats et charges externes (21,3 M€), nécessaires au regard de la contractualisation et surtout de la mise en œuvre du plan de relance.

**Variation de l'excédent brut d'exploitation du budget initial 2022
au regard de la prévision d'EBE pour l'exercice 2021 (BR)**



Taux de rentabilité brute

Ce ratio qui rapporte l'excédent brut d'exploitation au chiffre d'affaires permet de comparer la rentabilité brute de l'établissement entre les exercices.

Hors plan de relance, pour la période 2019-2022, ce ratio est de :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget rectificatif 2021	Prévision d'exécution 2021	Budget initial 2022
Taux de rentabilité brute = EBE / CA	3,8%	0,4%	-5,0%	4,4%	3,2%

La profitabilité brute de l'établissement retrouve ainsi quasiment son niveau de performance d'avant la crise Covid-19.

1. Les contributions publiques (99,4 M€)

Les contributions publiques sont prévues à **99,4 M€ au budget 2022**, en hausse respective de +24,5 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (74,8 M€) et de 19,2 M€ au regard du prévisionnel d'exécution 2021 (80,2 M€).

La hausse de 24,5 M€ des subventions d'exploitation par rapport au budget rectificatif 2021 s'explique principalement par la prise en compte de la subvention exceptionnelle pour charge de service public de 20 M€ prévue dans le contrat 2021-2025 pour l'exercice 2022.

La hausse de 19,2 M€ par rapport au prévisionnel d'exécution 2021 résulte à la fois de la réduction du niveau de la subvention exceptionnelle pour charge de service public de 10 M€ en 2022 (30 M€ prévus en 2021 et 20 M€ en 2022) et de la hausse de 28 M€ des subventions comptabilisées en contrepartie des travaux engagés dans le cadre du plan de relance forestier.

➤ Focus sur le plan de relance forestier

L'Etat a décidé de déployer un plan de relance économique sur la période 2021-2022. La convention cadre pluriannuelle signée le 24 décembre 2020 entre le MAA et l'ONF définit sa mise en œuvre dans les forêts domaniales métropolitaines, avec comme objectifs principaux, pour les années 2021 et 2022 :

- de permettre aux forêts domaniales les plus exposées aux risques climatiques et sanitaires d'être plus résilientes, et de reconstituer les peuplements détruits ou déperissant ;
- de contribuer à la relance de l'activité et soutenir la création d'emplois au sein de la filière forêt-bois.

Pour y parvenir, une première convention financière de 30 M€ a été signée en 2021 avec l'Office pour la réalisation de travaux de plantation et de reconstitution en forêts domaniales. L'ONF devrait comptabiliser en 2021, au titre de cette première tranche, environ 6 M€ de charges externes et 10 M€ de subventions en produit constaté d'avance (*confer* « Communication – Prévision d'exécution pour l'année 2021 »).

La construction budgétaire pour 2022 prend en compte un financement additionnel au montant de la convention financière initiale d'un montant de 30 M€, dont 27 M€ devraient être versés à l'ONF en 2022. Au total, le montant de la convention financière du plan de relance est porté à 60 M€.

En 2022, l'ONF prévoit, en vertu du principe comptable d'indépendance des exercices, de comptabiliser 31 M€ de travaux supplémentaires en charges externes pour la réalisation des opérations de plantation et 38 M€ en subvention d'exploitation afin de valoriser les dépenses mises en œuvre, en sus des travaux très majoritairement externalisés, au titre des travaux en régie, de la maîtrise d'œuvre et des coûts de fonctionnement.

En effet, l'écart entre les charges externes et les subventions d'exploitation comptabilisées représentent, conformément au financement en coûts complets prévus dans la convention cadre, la contrepartie des travaux réalisés en régie par l'ONF, des coûts d'encadrement et de la quote-part des coûts de structure portés par l'établissement.

Le présent tableau synthétise la comptabilisation progressive de ces travaux spécifiques plan de relance forestier :

PLAN DE RELANCE FORESTIER : TABLEAU DE SUIVI DES TRAVAUX ENGAGÉS							
	Crédits prévus	Dépenses comptabilisées			Recettes comptabilisées		
		2021	2022	Total	2021	2022	Total
Tranche 2021	30 000 000	6 000 000	15 000 000	21 000 000	10 000 000	18 000 000	28 000 000
Tranche 2022	30 000 000		16 000 000			20 000 000	20 000 000
Total	60 000 000	6 000 000	31 000 000	21 000 000	10 000 000	38 000 000	48 000 000

2. La masse salariale (446,9 M€)

La masse salariale inscrite au budget 2022 s'élève à 446,9 M€, intégrant à la fois :

- l'évolution tendancielle prévue dans le cadre du contrat 2021-2022 et notamment la baisse annuelle de 95 ETP ;
- la création de +20 ETP (=ETPT) en 2022, pour un montant de +1,0 M€, nécessaires à la mise en œuvre de l'objectif de hausse de la contractualisation des bois en 2022 (15 ETP complémentaires sont également prévus au titre de 2023) ;
- des mesures nouvelles obligatoires, exogènes à l'établissement, estimées à +3,2 M€.

La masse salariale 2022, hors mesures exogènes nouvelles et hors impact de la contractualisation des bois (442,7 M€), s'inscrit en nette baisse de 6,3 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (449,0 M€), et de 3,8 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2021 (446,5 M€). Cette programmation à champ et périmètre constant est en ligne avec la trajectoire définie pour 2022 dans le contrat entre l'Etat et l'ONF pour 2021-2025.

La prévision 2022 intégrant les mesures nouvelles et les recrutements nécessaires à la contractualisation ramène le montant de la baisse de masse salariale à 2,1 M€ par rapport au budget rectificatif 2021, soit

une masse salariale totale de 446,9 M€.

Pour 2022, plusieurs effets sous-tendent cette évolution :

- un schéma d'emplois conduisant à une diminution prévisionnelle des effectifs sous plafond en 2022, conformément à la LFI, de 95 ETP par rapport au budget 2021 (7 635 ETP), se traduisant pour l'exercice 2022 par une prévision de -95 ETPT par rapport au budget 2021 (7 872 ETPT). Soit, en 2022, un effectif global sous plafond de 7 540 ETP au 31 décembre et 7 777 ETPT hors contractualisation ;
- l'orientation stratégique de maintien du maillage territorial de l'établissement qui conjugue :
 - une stratégie d'adaptation des missions de travaux qui conduit en 2022 à poursuivre la trajectoire de recentrage des effectifs d'ouvriers forestiers, évaluée à 2 004 ETPT, soit -121 ETPT par rapport au budget initial 2021 (2 125 ETPT), et à -50 ETPT par rapport à la prévision d'exécution 2021 (2054 ETPT) ;
 - le renforcement des compétences nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques du contrat 2021-2025, à hauteur de 26 ETPT supplémentaires ;
 - la création de 20 ETP (=ETPT) supplémentaires dédiés au renfort de la contractualisation sur des fonctions technico commerciales, informatiques et d'appui à la vente et à la production de bois, conformément à la demande de l'Etat de parvenir dès 2022 aux objectifs de 2025 en la matière.
- la poursuite de l'effet de substitution des personnels salariés aux fonctionnaires, qui permet une réduction du coût des cotisations au compte d'affectation spécial « Pensions », estimée en 2022 à 5,7 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2021.

Ce mouvement se traduit au global par le recrutement de salariés à hauteur de +308 ETPT (1533 ETPT hors contractualisation), et par la réduction du nombre des agents publics selon le rythme prévisionnel qui avait sous-tendu la construction de la trajectoire pluriannuelle pour 2021-2025, soit -282 ETPT par rapport au budget initial 2021 (4 214 ETPT) ;

L'effectif global sous plafond prévu au 31 décembre 2022 s'établit à 7 560 ETP (7 797 ETPT en moyenne annuelle).

Par ailleurs, l'ambition de l'établissement pour 2022 est de mobiliser 550 ETPT d'emplois aidés (alternants et volontaires de service civique dans les DOM), traduisant une politique volontariste en matière d'emploi des jeunes, conjuguée à l'effort, dans le cadre du plan « un jeune, une solution », d'augmenter le recrutement des apprentis.

D'autre part, la projection de masse salariale se fonde sur les facteurs d'évolution habituels, notamment :

- une absence de revalorisation du point de la fonction publique ;
- un GVT positif pour les fonctionnaires (indiciaire et CIA) ;
- la prise en compte de la revalorisation des salariés de droit privé, dont les ouvriers forestiers, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Enfin, à ces éléments d'évolution s'ajoutent en 2022 plusieurs mesures nouvelles, déclinées au titre d'évolutions réglementaires exogènes à l'établissement, qui ont un impact financier pérenne total de +3,2 M€ :

- l'effet en extension année pleine de la hausse du SMIC et des minima au 1^{er} octobre 2021, évalué à un montant de 902 k€ en 2022, au bénéfice d'environ 1 900 ouvriers forestiers et salariés ;
- une mesure catégorielle commune à toute la fonction publique de revalorisation en 2022 des agents de catégorie C, (textes d'application interministérielle en cours de préparation par la DGAFP) estimée à 60 k€ en 2022, pour environ 100 fonctionnaires de catégorie C ;

- l'allocation forfaitaire de télétravail à compter du 1^{er} janvier 2022, en application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 et de l'arrêté correspondant - pour un montant estimé à hauteur de 484 k€ sur l'exercice (220 € par an pour 2 200 personnes) ;
- la prise en charge partielle de la complémentaire santé des fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2022, en application du décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021 relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'État pris en application de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, pour un montant estimatif de 684 k€ en 2022 (correspondant à 15 € par mois pour 3 800 agents) ;
- La prévision de l'indemnité inflation pour les personnels publics à hauteur de 100 k€ ;
- la prise en charge financière de l'objectif assigné à l'ONF dans le cadre du plan « Un jeune, une solution » d'une augmentation des recrutements des apprentis de +50 ETPT à compter de septembre 2021, soit 960 k€ pour l'année 2022.

Au global, ces mesures nouvelles de portée nationale et qui s'imposent à l'établissement représentent un budget estimé à 3,2 M€, qui n'était pas pris en compte dans la trajectoire financière prévue au contrat.

Effectif par catégories de personnels 2019-2022 en ETPT

Emplois en équivalent temps plein travaillé	2019	2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022	Ecart BI 2022 / Prev exe 2021	
Secteur public	4 821	4 507	4 214	4 214	4 232	3 932	-300	-7,1%
<i>dont titulaires</i>	4 701	4 402	4 114	4 114	4 137	3 837	-300	-7,3%
<i>dont non titulaires (ANT)</i>	120	105	100	100	95	95	0	0,0%
Secteur privé	3 238	3 385	3 658	3 658	3 554	3 865	311	8,8%
<i>dont ouvriers forestiers</i>	2 350	2 201	2 125	2 125	2 054	2 004	-50	-2,4%
<i>dont salariés (yc TAM)</i>	888	1 184	1 533	1 533	1 500	1 861	361	24,1%
Total hors emplois aidés	8 059	7 892	7 872	7 872	7 786	7 797	11	0,1%
Emplois aidés et assimilés	492	407	450	450	400	550	150	37,5%
Total général	8551	8299	8322	8322	8 186	8347	161	2,0%

Masse salariale par catégorie de personnels 2019-2022 (en M€)

	Exé 2019	Exé 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022	Ecart BI 2022 / Prev exe 2021
Secteur public	214,2	202,2	196,2	196,2	195,1	182,0	-13,0
<i>dont titulaires</i>	206,2	194,8	189,0	189,0	187,9	175,0	-12,8
<i>dont non titulaires (ANT)</i>	8,0	7,4	7,2	7,2	7,2	7,0	-0,2
Cotisations retraite des fonctionnaires (CAS pensions)	96,5	90,9	87,1	87,1	86,6	80,8	-5,7
Secteur privé	136,6	145,0	156,3	156,3	153,1	172,2	19,1
<i>dont ouvriers forestiers</i>	88,8	84,2	86,3	86,3	83,1	80,6	-2,5
<i>dont salariés</i>	47,8	60,8	70,0	70,0	70,0	91,6	21,6
Autres (dont emplois aidés)*	15,0	12,6	11,0	11,0	11,8	11,9	0,1
Total charges de personnel	462,3	450,7	450,6	450,6	446,5	446,9	0,4

Enfin, le tableau des emplois de direction du groupe II (tableau D de la résolution), détaille les 84 postes concernés (hors postes provisoires).

	Gr. I	Gr. II
2019	20	78
2020	19	79
2021	16	83
2022	17	84

Groupes I = directeurs centraux, directeur territorial, coordonnateur corse-DOM, délégué national RTM (postes classés A5, A6 et A7).

Groupes II = directeur central adjoint, directeur régional + liste proposée par le DG (postes classés A4 et A4bis).

Valeur ajoutée nécessaire au financement de la masse salariale

Ce ratio permet de déterminer la part de la valeur ajoutée dégagée par l'ONF qui est ensuite destinée au financement de la masse salariale, et donc le taux de couverture de cette même masse salariale par la valeur ajoutée dégagée.

La masse salariale n'est couverte par la valeur ajoutée dégagée par l'établissement que lorsque ce taux est inférieur à 100%.

Hors plan de relance et production immobilisée, pour la période 2019-2022, ce ratio est de :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget rectificatif 2021	Prévision d'exécution 2021	Budget initial 2022
Masse salariale couverte par la valeur ajoutée = MS / VA	102,8%	109,6%	109,0%	101,2%	100,5%

Le ratio prévisionnel pour 2022 met en exergue le fait que la seule richesse brute de l'établissement permet à peine de financer totalement son appareil productif humain, les autres charges (impôts notamment) donc couverts par le recours à l'emprunt.

Poids de la masse salariale au regard du chiffre d'affaires

Ce ratio – qui est le pendant d'un ratio similaire s'agissant des charges externes - permet d'évaluer la nature – fixe ou variable – des principales charges nécessaires à la réalisation du chiffre d'affaires.

Il permet d'analyser la capacité de l'établissement à ajuster son niveau de charges en cas de variation d'activité, notamment en cas de baisse. Plus ce ratio est élevé, moins l'établissement a la capacité d'ajuster ses charges au regard de son activité annuelle.

Hors plan de relance, pour la période 2019-2022, ce ratio est de :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget rectificatif 2021	Prévision d'exécution 2021	Budget initial 2022
Poids de la masse salariale au regard du chiffre d'affaires = MS / CA	69,3%	72,7%	70,5%	67,1%	65,7%

3. Les impôts et taxes (41,2 M€)

Les impôts et taxes sont prévus à **41,2 M€**, soit une baisse de 2,3 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (43,5 M€).

Cette baisse repose essentiellement sur la contraction de 1,7 M€ de la contribution versée à OCAPAT au titre de la formation professionnelle et, dans une moindre mesure, de la baisse des autres taxes et en particulier de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) dont le taux d'imposition passe de 1,5 % à 0,75 % à partir de 2022.

➤ Focus sur le dispositif de la CAA

Conformément à la loi d'avenir n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, l'Office a négocié un accord collectif permettant aux salariés effectuant des travaux mentionnés à l'article L154-1 du code forestier de bénéficier, compte tenu de la spécificité du travail en forêt, d'une allocation de cessation anticipée d'activité (CAA) à la double condition qu'ils soient âgés d'au moins cinquante-cinq ans et qu'ils justifient d'un minimum de vingt années d'ancienneté.

Un second dispositif de CAA, succédant au premier volet initié en 2004, a ainsi été mis en place à l'Office à compter du 1^{er} janvier 2017 et ouvert jusqu'au 31 avril 2021. Il a permis d'accueillir, sur la base du volontariat, 478 nouveaux entrants (ouvriers forestiers) jusqu'à leur départ en retraite.

La lecture financière de ce dispositif dans le compte de résultat n'est pas directe puisque ses quatre composantes sont réparties sur différents comptes de charges :

- les rentes viagères brutes et les cotisations retraite patronales AGIRC/ARRCO et prévoyance sont versées au prestataire choisi par l'Office qui les reverse ensuite aux bénéficiaires et aux organismes sociaux concernés. Elles sont comptabilisées en charges de gestion courante en-dessous de l'EBE ;
- les contributions sur les avantages de pré-retraite (ou « surcotisation CAA ») sont versées mensuellement aux caisses régionales de mutuelle sociale agricole afin de compenser le déficit de cotisations. Cette contribution, égale à 50 % de la rente viagère brute, est comptabilisée en impôts et taxes ;
- les indemnités de fin de carrière perçues par les ouvriers forestiers au moment de la rupture de leur contrat de travail avec l'ONF, est comptabilisée en masse salariale ;
- les frais de gestion, qui correspondent aux honoraires du prestataire du marché choisi par l'ONF, sont décomptés en charges externes.

L'entrée de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif CAA a pris fin en mai 2021. Au total, 478 ouvriers forestiers bénéficient de ce dispositif pour un coût annuel prévisionnel de 10 M€ au budget 2022, soit une baisse de 2,7 M€ comparativement à celui de la prévision d'exécution 2021 (12,7 M€).

Le coût 2022 se décompose comme suit :

- les rentes viagères chargées, pour 7,4 M€ ;
- la contribution sur les avantages de pré-retraite ou « surcotisation CAA », pour 2,6 M€ ;
- les frais de gestion du prestataire, à hauteur de 0,02 M€.

Ce dispositif de CAA continuera de peser sur les comptes de l'ONF jusqu'en 2028, année de départ en retraite des derniers bénéficiaires.

Le tableau *infra*, construit à partir des données connues à fin septembre 2021, présente le coût prévisionnel 2022 et reprend le coût total du dispositif depuis sa mise en place en 2017.

Coût de la CAA en M€	Catégorie	2017	2018	2019	2020	BR 2021	Prév exé 2021	BI 2022
Indemnité de fin de carrière	Masse salariale (comptes 64*)	3,4	1,5	0,9	1,2	0,2	1,0	0,0
dont montant brut		2,4	1,1	0,7	0,9	0,2	0,7	0,0
dont charges patronales		0,9	0,4	0,3	0,3	0,1	0,3	0,0
Rente viagère et cotisations	Autres charges de gestion (compte 65880000)	3,6	5,8	6,5	7,6	8,4	8,6	7,4
dont rente viagère versée		2,4	4,1	4,8	5,4	6,0	6,1	5,2
dont cotisation retraite patronales AGIRC/ARRCO prévoyance		1,2	1,7	1,6	2,2	2,4	2,5	2,1
Surcotisation CAA	Impôts et taxes (compte 63780000)	1,2	2,1	2,4	2,7	3,0	3,1	2,6
Frais de gestion du prestataire AON	Achats et charges externes	0,01	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02
Total coût annuel		8,2	9,4	9,8	11,5	11,6	12,7	10,0
Coût total cumulé au 31 décembre		8,2	17,6	27,4	39,0	50,6	51,7	60,6
Nombre d'entrées en CAA (en ETP)		197	95	57	70	60	59	0
Nombre de bénéficiaires cumulé en CAA		197	292	349	419		478	478
Nombre de sortie de CAA (départs en retraite)		28	44	11	50		40	65
Nombre de bénéficiaires actif en décembre		173	231	273	285		301	236

E. LE RESULTAT NET (-17,4 M€)

Le résultat net correspond au résultat issu de l'ensemble des produits et charges générés par les activités de l'Office, quel que soit leur nature (cycle d'exploitation, d'investissement et de financement).

Le résultat net prévisionnel de l'exercice 2022 est déficitaire à hauteur de 17,4 M€.

Si l'amélioration de la rentabilité de l'Office est notable au regard du budget rectificatif 2021 (+46,8 M€) et plus rapide que celle escomptée lors de l'établissement de la trajectoire financière 2021-2025, cette amélioration ne se traduit toutefois pas encore par la restauration durable et pérenne de l'équilibre du modèle économique de l'ONF, toujours soumis aux aléas des ventes de bois.

Au-delà du redressement plus rapide qu'escompté des cours du bois, plusieurs éléments concourent au redressement durable du modèle :

- la hausse des concours de l'Etat au titre du financement des MIG nationales (+7,5 M€) ;
- les efforts engagés par l'ONF en matière de maîtrise de sa masse salariale (6,3 M€ d'économies, hors mesures nouvelles exogènes et hors effectifs supplémentaires en matière de contractualisation) ;
- la mise en extinction du dispositif de CAA (1,6 M€ d'économies dès 2022 par rapport à 2021) ;
- la modération des dépenses de fonctionnement (2 M€ d'économies nettes attendues du regroupement des services de la direction générale sur le site de Maisons-Alfort).

Taux de rentabilité nette

Ce ratio, qui rapporte le résultat net au chiffre d'affaires permet de comparer la rentabilité brute de l'établissement entre les exercices. Pour la période 2019-2022, ce ratio est de :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget rectificatif 2021	Prévision d'exécution 2021	Budget initial 2022
Taux de rentabilité brute = RN / CA	-0,1%	-10,9%	-10,1%	-0,4%	-2,6%

Ce ratio met en évidence le manque de rentabilité des activités de l'établissement en 2022, malgré une amélioration par rapport aux prévisions budgétaires 2021.

III. Analyse de l'évolution de la situation patrimoniale

L'évolution de la situation patrimoniale de l'établissement s'analyse à partir du tableau de financement prévisionnel (*Confer infra*). Ce tableau met en évidence la politique de financement de l'Office et constate sa soutenabilité budgétaire.

Cet équilibre est mesuré par la variation du fonds de roulement net global qui est déterminé par différence entre les nouvelles ressources stables générées par les activités de l'Office et les nouveaux investissements stables.

L'orthodoxie financière veut que les emplois stables soient financés par des ressources stables, générant ainsi un excédent de fonds de roulement qui sert à couvrir en partie ou totalement le besoin en fonds de roulement (BFR) généré par les activités de l'établissement.

En 2022, l'Office prévoit une variation négative du fonds de roulement net global de 11,5 M€. Ce prélèvement du fonds de roulement sera assuré grâce au recours à l'endettement dont le total des financements mobilisables se situe à 480 M€ en 2021, suite à l'emprunt contracté fin novembre 2021 pour un montant de 30 M€.

En nette rupture par rapport aux prévisions budgétaires 2021, la programmation budgétaire 2022 prévoit une capacité d'autofinancement positive de 19,1 M€ permettant de financer le tiers des nouveaux investissements de l'exercice (hors plan de relance).

Couverture des investissements par l'autofinancement

Ce ratio, qui rapporte le montant des investissements à la capacité d'autofinancement dégagée, permet d'appréhender le niveau de couverture des investissements par les ressources issues de l'activité.

Un taux inférieur à 100% indique un financement des investissements par l'emprunt.

Hors plan de relance, pour la période 2019-2022, ce ratio est de :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget rectificatif 2021	Prévision d'exécution 2021	Budget initial 2022
Taux de couverture des investissements = CAF / Investissement	50,6%	-24,0%	-49,5%	52,5%	35,1%

Ce ratio met en évidence le niveau très insuffisant d'autofinancement pour permettre de financer les investissements forestiers et propres nécessaires au fonctionnement courant de l'Office.

Malgré une moindre dégradation de sa santé financière, le modèle économique de l'ONF reste toujours fragile et non-consolidé durablement. En effet, ses activités ne permettent pas encore de générer des flux de trésorerie susceptibles de financer totalement son besoin d'exploitation ainsi que ses investissements en forêts, alors même que les besoins d'investissement forestier croissent sous l'effet des déperissements.

L'Office continue donc de dégrader son besoin de financement, mais dans des proportions largement moindres qu'attendu dans la trajectoire financière pour 2021-2025 (-47 M€ en 2022) grâce à la bonne conjoncture économique envisagée sur le marché du bois et à la maîtrise des charges fixes de l'établissement. Cette situation montre que l'équilibre économique de l'ONF passe inévitablement par le renforcement des financements pérennes dans un contexte de fluctuation du cours du bois difficilement maîtrisable.

Le tableau de financement prévisionnel *infra* (tableau des emplois et des ressources), détaille les principales évolutions des emplois et ressources attendues au budget 2022.

Tableau de financement en M€

EMPLOIS en M€	2019	2020	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022	Variation BI 2022 / BR 2021	Variation BI 2022 / Prev 2021
Investissements propres	25,0	24,8	48,4	41,6	34,5	-13,9	-7,1
Investissements du plan de relance			2,0	1,1	4,6	2,6	3,4
Travaux d'investissements en forêt domaniale	50,0	46,8	17,8	18,7	19,9	2,1	1,2
Remboursements d'emprunts	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts accordés	4,5	4,1	3,8	3,8	3,1	-0,8	-0,8
Investissements financiers & acquisition bâtiments domaniaux	5,0	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation dépôts et cautionnements versés et Intérêts courus	1,0	0,8	0,7	0,5	0,9	0,2	0,4
Apport au fonds de roulement	6,9	0,0	16,6	18,7	0,0	0,2	-18,7
TOTAL DES EMPLOIS	92,4	82,7	89,4	84,5	63,0	-9,5	-21,5
RESSOURCES en M€	2019	2020	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022	Variation BI 2022/ BR 2021	Variation BI 2022 / Prev 2021
Capacité d'autofinancement CAF	20,7	-9,4	-32,8	31,7	19,1	51,9	-12,5
Cessions d'actifs	48,0	5,2	3,8	3,5	2,5	-1,3	-1,0
Subventions d'investissement	5,8	6,4	11,5	9,0	15,9	4,4	6,9
Remboursement de prêts	7,1	0,1	1,8	5,9	4,3	2,5	-1,6
Augmentation dettes financières et IC	0,8	50,3	100,9	30,5	0,5	-100,4	-30,0
Variation des autres capitaux propres	9,7	8,8	3,5	3,5	9,0	5,6	5,6
Augmentation dépôts et cautionnements reçus	0,2	0,1	0,7	0,5	0,1	-0,6	-0,4
Prélèvement sur le fonds de roulement	0,0	21,2	0,0	0,0	11,5	11,5	11,5
TOTAL DES RESSOURCES	92,4	82,7	89,4	84,5	63,0	-26,4	-21,5

A. LES INVESTISSEMENTS (59,0 M€)

Le contexte financier et l'absence de capacité d'autofinancement suffisante impose que les investissements de l'Office soient rationalisés et priorisés.

Le plafond des investissements pour 2022 est à ce titre fixé à 59,0 M€, dont 11,0 M€ au titre de la construction du nouveau siège de l'Office à Maisons-Alfort et 4,6 M€ au titre des volets « rénovation énergétique » et « sécurisation des ouvrages hydrauliques » du plan de relance.

Hors construction du nouveau siège et hors investissement spécifique dans le cadre du plan de relance, les investissements sont prévus à 43,4 M€, soit, à isopérimètre, en hausse de +2,0 M€ par rapport au budget rectificatif 2021.

Les investissements en forêt domaniale s'élèvent à **19,9 M€** pour 2022, contre 17,8 M€ au budget rectificatif 2021, soit une hausse de 2,1 M€ portant essentiellement sur les travaux d'accueil du public, en augmentation dans le cadre de conventions locales de financement. Pour mémoire, depuis l'exercice 2021, le périmètre des travaux d'investissement en forêt ne comprend plus les travaux de régénération, désormais considérés comme des travaux de fonctionnement. La chronique des travaux d'investissement présentée *infra* a ainsi été revue pour prendre en compte cette évolution.

Les investissements propres, composés des matériels et outillages, matériels de transport et de bureau sont prévus à **34,5 M€**, en baisse de 13,9 M€ par rapport au budget rectificatif (48,4 M€). Cette baisse concerne principalement la construction du nouveau siège de Maisons Alfort (-13,8 M€) dont la plus grande partie est comptabilisée sur 2021.

S'agissant des investissements propres, l'ONF continuera en 2022 à porter ses efforts sur les investissements informatiques, les investissements immobiliers étant mobilisés sur les projets de rationalisation des services ou sur des programmes déjà engagés.

Les investissements intègrent également les dépenses subventionnées par l'État dans le cadre du plan de relance à hauteur de 4,6 M€, se répartissant en 3,6 M€ de travaux de rénovation énergétique des logements et 1,0 M€ pour la sécurisation des ouvrages hydrauliques.

Investissements sur la période 2019 - 2022

INVESTISSEMENTS en M€	2019	BI 2020	2020	BR 2021	Prev exe 2021	BI 2022
Investissements propres	25,0	40,9	24,8	48,4	41,6	34,5
Matériel et véhicules	8,0	8,2	7,2	6,4	6,0	6,3
<i>dont matériel & outillage</i>	6,2	6,5	5,2	5,0	0,0	4,8
<i>dont matériel de transport</i>	1,3	1,3	1,8	1,1	0,0	1,2
<i>dont matériel de bureau</i>	0,4	0,4	0,3	0,3	0,0	0,3
Informatique	8,7	7,5	7,5	10,2	8,8	10,2
Immobilier	8,3	25,3	10,0	31,8	26,8	18,1
dont siège		17,3	3,7	24,8	21,2	11,0
Travaux du plan de relance				2,0	1,1	4,6
Travaux en forêt	50,0	56,7	46,8	17,8	18,7	19,9
<i>Travaux forestiers (peuplement, infrastructure, environnementaux)</i>	46,6	53,7	44,7	13,9	13,6	13,9
<i>Travaux d'accueil du public</i>	3,4	3,0	2,1	3,9	5,1	6,0
Investissements totaux	74,9	97,6	71,6	68,2	61,4	59,0

Les autres emplois stables sont constitués notamment des prêts accordés aux personnels et organismes collecteurs et d'une diminution envisagée des intérêts courus pour un montant cumulé de 4,1 M€.

B. RESSOURCES

1. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'établissement dans le cadre de ses activités et qui permettent d'assurer son financement. La CAF sert à financer les investissements de l'Office, à rembourser les emprunts et effectuer le paiement des dettes fournisseurs, fiscales et sociales. Elle traduit donc la trésorerie potentielle générée par l'Office.

L'Office génère au budget 2021 une capacité d'autofinancement de 19,1 M€, en amélioration de +51,9 M€ par rapport au budget rectificatif 2021 (-32,8 M€) et en dégradation de 12,5 M€ comparativement à la prévision d'exécution 2021 (31,7 M€).

CAF de 2019 à 2022 (en M€)

DETERMINATION CAF: APPROCHE SOUSTRUCTIVE	Comptes 2019	Comptes 2020	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	25 192	2 234	-23 159	33 560	29 041
+ Produits des ventes groupées	66 482	64 297	60 000	65 000	65 000
- Reversement QP collectivités des ventes groupées	-66 482	-64 297	-60 000	-65 000	-65 000
+ Rétrocessions sur ventes de biens domaniaux	8 172	1 962	1 200	5 749	3 500
- Rente CAA	-6 468	-7 598	-8 400	-8 628	-7 360
- Autres charges de gestion	-8 697	-9 810	-9 400	-9 400	-8 740
+ Autres produits de gestion	3 792	4 696	10 534	11 634	4 000
- Charges financières hors dotation provisions financières	-2 106	-1 990	-4 500	-2 200	-2 300
+ Produits financiers hors reprises provisions financières	17	24	50	50	21
+ Crédits d'impôts recherche et apprentissage	837	1 083	918	900	960
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	20 740	-9 399	-32 758	31 665	19 122

2. Les autres ressources

L'Office prévoit au budget 2022 d'autres ressources durables d'un montant de 32,4 M€ qui se décomposent essentiellement en :

- 15,9 M€ de subventions d'investissement, dont 3,6 M€ au titre de la rénovation énergétique des bâtiments, 1,0 M€ au titre de la sécurisation des ouvrages hydrauliques et 1,7 M€ au titre du fonds de transformation de l'action publique ;
- 9 M€ de variation des autres capitaux propres, nette des reprises au résultat des financements et actifs ;
- 4,3 M€ de remboursements de prêts Action logement et des prêts aux personnels ;
- 2,5 M€ (hors rétrocessions) au titre de l'aliénation de certains actifs non nécessaires à l'exploitation.

C. LES AUTRES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

1. Le fonds de roulement net global (FRNG)

L'établissement prévoit au budget 2022 une variation négative du fonds de roulement net global pour un montant de **11,5 M€**. Ce prélèvement du FRNG sera financé grâce au recours aux emprunts et découverts bancaires existants.

2. Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement représente le montant que l'établissement doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie (encaissements et décaissements) liés à ses activités. Il traduit le besoin de financement à court terme de l'Office.

L'ONF prévoit un besoin en fonds de roulement de -17,7 M€ qui prend en compte la dégradation du besoin résultant de la réduction envisagée du délai de règlement accordé aux fournisseurs de travaux forestiers, les délais de paiement de l'ONF jouant en sa défaveur alors même que l'ONF souhaite augmenter son recours à la sous-traitance pour les travaux les moins techniques.

3. La trésorerie nette

La trésorerie nette de l'Office est la résultante des évolutions du FRNG et du BFR.

Elle s'établit au budget 2022 à -69,5 M€, soit une dégradation de la trésorerie nette de 29,2 M€ comparativement à la prévision d'exécution 2021.

4. Le besoin de financement

Le besoin de financement correspond aux financements externes, de court et de long termes, nécessaires à l'établissement pour financer les besoins des cycles d'exploitation, d'investissement et de financement. Il recouvre donc les emprunts à moyen et long terme ainsi que les concours bancaires mobilisés.

Il s'établit à **439,5 M€** au budget 2022, en dégradation de 29,2 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2021 (410,3 M€).

Cette dégradation du besoin de financement traduit l'insuffisance des ressources internes générées par les activités d'exploitation de l'Office (19,1 M€) qui ne couvrent pas les investissements hors plan de relance (54,4 M€), malgré la reprise économique attendue sur l'activité bois et le soutien accru de l'État.

IV. TABLEAUX DÉTAILLÉS

Au-delà des tableaux simplifiés soumis au vote du Conseil d'administration, sont présentés ci-après et pour information, les tableaux détaillés prévus par la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'État pour 2022 du 3 août 2021 :

- Tableau 1 : Tableau prévisionnel des emplois ;
- Tableau 2 : Compte de résultat détaillé et soldes intermédiaires de gestion ;
- Tableau 3 : Capacité d'autofinancement (CAF) ;
- Tableau 4 : Tableau de financement prévisionnel détaillé ;
- Tableau 5 : Plan de trésorerie mensuel et besoin de financement total.

Tableau 1 : Tableau prévisionnel des emplois.

Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP 2022	7560	500,0	8060
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT 2022	7797	550,0	8347

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI 2022			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI 2022			ETP	ETPT	masse salariale (en M€)
	ETPT	ETP	masse salariale (en M€)	ETPT	ETP	masse salariale (en M€)			
	7797	7560	435,0	550,0	500	11,9	8060	8347	446,9
1 - TITULAIRES	3837	3711	255,8	0	0	0	3711	3837	0
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme) ; adjoints administratifs, SA, attachés, IAE, IPEF			0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)		0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :		0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme) (Emplois de Direction et Chefs de mission)		0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme) (CATE, TSF et CDF)		0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0			
2 - NON TITULAIRES	3960	3849	179,2038778	0	0	0	3849	3960	0
* Non titulaires de droit public	95	93	7	0	0	0	93	95	0
- en fonction dans l'organisme :		93	0	0	0	0	93	0	0
. Contractuels sous statut :		93	0	0	0	0	93	0	0
δCDI	95	93	0	0	0	0	93	95	0
δCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
δCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
δCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit privé	3865	3756	172,2038778	0	0	0	3756	3865	0
- en fonction dans l'organisme : <i>OF et salariés</i>	3865	3756	172,2038778	0	0	0	3756	3865	0
δCDI			0	0	0	0	0	0	0
δCDD			0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
3 - CONTRATS AIDES				550,0	500,0	11,9	500	550	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0

Tableau 3 : Capacité d'autofinancement (CAF)

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la capacité d'autofinancement à partir de l'EBE.

DETERMINATION CAF: APPROCHE SOUSTRACTIVE	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	25 192	2 234	-33 959	-23 159	33 560	29 041
+ Produits des ventes groupées	66 482	64 297	60 000	60 000	65 000	65 000
- Reversement QP collectivités des ventes groupées	-66 482	-64 297	-60 000	-60 000	-65 000	-65 000
+ Rétrocessions sur ventes de biens domaniaux	8 172	1 962	1 200	1 200	5 749	3 500
- Rente CAA	-6 468	-7 598	-8 400	-8 400	-8 628	-7 360
- Autres charges de gestion	-8 697	-9 810	-9 400	-9 400	-9 400	-8 740
+ Autres produits de gestion	3 792	4 696	4 300	10 534	11 634	4 000
- Charges financières hors dotation provisions financières	-2 106	-1 990	-4 500	-4 500	-2 200	-2 300
+ Produits financiers hors reprises provisions financières	17	24	50	50	50	21
+ Crédits d'impôts recherche et apprentissage	837	1 083	918	918	900	960
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	20 740	-9 399	-49 791	-32 758	31 665	19 122

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la capacité d'autofinancement à partir du résultat net.

DETERMINATION CAF: APPROCHE ADDITIVE	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exe 2021 ss chgt meth	BI 2022
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE	-376	-67 818	-81 216	-64 182	-2 902	-17 362
+ (C 68) Dotations aux amortissements et aux provisions	87 813	84 720	45 620	45 620	45 620	47 350
- (C 78) Reprises sur amortissements et provisions	-11 116	-13 877	-4 250	-4 250	-4 250	-5 466
- (C 781) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-7 547	-7 194	-6 546	-6 546	-4 052	-3 800
+ (C 675) Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1 164	1 015	400	400	700	900
- (C 775) Produits des cessions d'éléments d'actifs	-49 198	-6 246	-3 800	-3 800	-3 451	-2 500
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	20 740	-9 399	-49 791	-32 758	31 665	19 122

Tableau 4 : Tableau de financement prévisionnel détaillé

Tableau de financement (ou tableau emplois-ressources) sur la période 2019 – 2022

EMPLOIS	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		9 399	49 791	32 758	0	0
Travaux forestiers en forêt domaniale : infrastructures, travaux environnementaux et peuplements jusqu'en 2020	46 611	44 673	13 927	13 927	13 612	13 936
Forêts remises en gestion & acquisition bâtiments domaniaux	4 987	6 107	0	0		0
Autres investissements en forêt (accueil du public)	3 362	2 112	3 899	3 899	5 107	6 010
Investissements propres O.N.F	24 966	24 794	48 418	48 418	41 582	34 491
- Matériel	7 982	7 235	6 400	6 400	6 000	6 264
* dont matériel de chantier	6 250	5 214	5 000	5 000		4 752
* dont véhicules de liaison	1 349	1 753	1 100	1 100		1 244
* dont matériel de bureau	384	267	300	300		268
- Informatique	8 723	7 523	10 200	10 200	8 802	10 151
- Immobilier récurrent	8 261	6 309	7 005	7 005	5 533	7 060
- Construction nouveau siège		3 727	24 813	24 813	21 247	11 016
Plan de relance				1 970	1 148	4 567
- Rénovation énergétique des logements				1 670	1 100	3 615
- Sécurisation des ouvrages hydrauliques				300	48	952
Prêts accordés aux personnels et organismes collecteurs	4 531	4 127	3 831	3 831	3 831	3 072
Remboursements des dettes financières	6	70	0	0	0	38
Diminution des intérêts courus	958	809	691	691	538	883
Variation des dépôts et cautionnements versés	35	5	0	0	0	20
TOTAL DES EMPLOIS (5)	85 457	92 096	120 557	105 493	65 818	63 018
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	6 919	0	0	16 640	18 695	0
RESSOURCES	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	20 740	0	0	0	31 665	19 122
Subventions d'investissement reçues	5 845	6 365	9 400	11 481	9 048	15 924
- Rénovation énergétique des logements				1 781	1 100	3 615
- Sécurisation des ouvrages hydrauliques				300	48	952
Variation des autres capitaux propres	15 814	12 622	10 000	10 000	10 000	14 218
Reprises au résultat des financements et actifs	-6 159	-3 793	-6 546	-6 546	-6 546	-5 213
Remboursement de prêts personnel et organismes collecteurs	7 071	109	1 797	1 797	5 896	4 330
Aliénations ou cessions d'immobilisations	48 034	5 232	3 800	3 800	3 451	2 500
Augmentation des intérêts courus	809	201	900	900	500	505
Augmentation des dettes financières MLT		50 057	100 000	100 000	30 000	0
Variation des dépôts et cautionnements reçus	222	66	700	700	500	144
TOTAL DES RESSOURCES (6)	92 375	70 859	120 051	122 132	84 514	51 531
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)	0	21 237	506	0	0	11 487
Besoin de financement total	Comptes 2019	Comptes 2020	BI 2021	BR 2021	Prev exé 2021	BI 2022
APPORT (7) ou PRÉLEV. (8) sur le FONDS DE ROULEMENT	6 919	-21 237	-506	16 640	18 695	-11 487
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-11 485	25 451	-15 000	-28 195	-1 548	-17 743
Variation de la TRÉSORERIE	-4 566	4 214	-15 506	-11 555	17 147	-29 230
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	-7 282	-28 519	-45 812	-11 879	-9 823	-21 310
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-54 391	-28 940	-50 391	-57 135	-30 488	-48 231
Niveau de la TRÉSORERIE	-61 673	-57 458	-96 202	-69 014	-40 311	-69 541
Couverture par emprunt moyen terme :	-290 013	-340 000	-440 013	-440 000	-370 000	-370 000
Besoin de financement total :	-351 686	-397 458	-536 216	-509 014	-410 311	-439 541

Tableau 5 : Plan de trésorerie mensuel et besoin de financement total

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2022
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	-410 311	-305 211	-328 045	-343 063	-355 196	-367 902	-351 225	-374 059	-393 639	-384 061	-413 674	-434 646	Trésorerie
ENCAISSEMENTS													
Fonctionnement	177 062	50 987	62 096	79 836	62 687	96 227	56 456	58 261	86 559	53 468	55 895	75 475	915 010
Chiffre d'affaires	168 781	42 191	51 763	55 008	51 835	58 369	45 198	49 630	52 965	44 378	46 858	64 871	731 846
dont bois domanial (hors ventes groupées)	24 264	24 172	27 503	26 739	26 564	26 964	24 409	23 168	22 876	22 455	20 734	20 866	290 714
dont chasse/pêche	89	272	3 633	11 380	2 595	2 002	387	224	12 448	2 256	2 800	1 000	39 087
dont COT	4 304	4 865	1 671	1 976	1 755	3 042	1 621	1 230	2 744	1 300	1 200	1 000	26 708
dont versement compensateur	132 215	0	0	0	0	8 185	0	0	0	0	0	0	140 400
dont garderie des forêts	1 766	5 068	5 718	5 231	1 695	1 673	1 477	1 228	1 092	1 059	857	487	27 352
dont concurrentiel	4 127	5 927	10 341	7 668	9 980	12 419	13 863	11 446	10 007	14 258	14 232	14 015	128 282
dont MIG nationales MAA, MTE et MOM	71	0	818	0	7 215	2 019	118	9 690	1 040	546	5 203	25 547	52 268
dont autres (exploitation groupée)	1 946	1 888	2 079	2 013	2 029	2 065	3 322	2 645	2 758	2 504	1 832	1 955	27 036
Contributions publiques	1 997	2 073	1 867	18 153	4 304	29 445	3 141	2 594	29 241	2 478	2 167	3 073	100 533
dont subvention p/charge de service public	0	0	0	0	0	0	0	0	26 505	0	0	0	26 505
dont subvention MTE PNF	0	0	0	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500
dont OCAPIAT	0	0	0	13 080	0	0	0	0	0	0	0	0	13 080
dont mbilisation des bois scolytés	0	0	0	0	0	0	762	0	0	0	0	0	762
dont plan de relance (forêt, énergie, vergers)	0	0	0	0	2 266	27 000	0	0	0	0	0	0	29 266
dont autres subventions	1 997	2 073	1 867	2 573	2 039	2 445	2 379	2 594	2 735	2 478	2 167	3 073	28 420
Produits des ventes groupées	5 598	5 968	6 592	5 496	5 818	7 532	6 748	4 999	3 284	5 265	5 318	6 182	68 800
Cessions d'immo & rétrocessions Etat	67	144	1 267	544	280	314	671	312	488	590	866	657	6 200
Autres produits (forêts indivises, dépôts...)	619	610	608	635	450	568	697	726	582	758	687	693	7 631
Prêts aux organismes collecteurs	0	0	0	0	0	2 308	0	0	0	1 032	0	0	3 340
Solde du CICE 2018	0	0	0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	500
A. TOTAL DES ENCAISSEMENTS	177 062	50 987	62 096	79 836	63 187	98 535	56 456	58 261	86 559	54 501	55 895	75 475	918 850
DÉCAISSEMENTS													
Fonctionnement et travaux sylvicoles	66 258	68 218	70 646	86 315	70 190	76 155	75 789	74 341	71 274	80 513	73 267	73 721	889 088
Achats et services extérieurs	22 294	23 938	23 961	26 426	23 567	23 235	24 436	24 770	24 625	25 167	25 574	26 764	294 757
dont décaissements plan de relance	1 500	1 800	1 800	1 800	1 800	1 900	2 000	2 200	2 200	2 000	2 200	2 200	23 400
Reversement communes ventes groupées	5 720	5 460	5 486	6 460	5 386	5 702	7 381	6 614	4 899	3 218	5 160	5 212	66 697
Frais financiers	239	141	212	130	150	169	280	200	140	160	250	230	2 301
Masse salariale	35 742	36 520	37 906	36 798	37 693	41 631	36 864	36 922	36 610	35 752	37 073	37 391	446 903
Impôts et taxes (y/c TVA)	1 285	1 115	2 001	15 440	2 318	4 374	5 801	4 832	4 000	15 231	4 230	3 164	63 790
dont OCAPIAT	0	0	0	12 051	0	0	0	0	0	0	0	0	12 051
dont TVA	0	544	1 379	2 914	778	1 583	5 487	807	0	1 907	1 500	2 000	18 900
Autres charges (dont CAA, revers. indivises)	979	1 044	1 081	1 060	1 076	1 044	1 027	1 004	1 000	985	980	960	12 240
Paieement du CAS pensions civiles 2007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 400	2 400
Investissements	5 703	5 603	6 468	5 654	5 703	5 703	3 500	3 500	5 708	3 600	3 600	4 250	58 992
Investissements propres	4 303	4 203	4 303	4 254	4 303	4 303	2 100	2 100	2 000	2 100	2 100	2 100	38 170
dont construction nouveau siège	2 203	2 203	2 203	2 203	2 203	2 203	0	0	0	0	0	0	13 219
Travaux immobilisés	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 500	1 500	1 400	17 000
Prêts aux organismes collecteurs	0	0	764	0	0	0	0	0	2 308	0	0	750	3 822
Autres financements décaissables										0			0
B. TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	71 961	73 821	77 113	91 969	75 893	81 858	79 289	77 841	76 982	84 113	76 867	80 371	948 080
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	105 100	-22 835	-15 018	-12 133	-12 706	16 677	-22 834	-19 580	9 577	-29 613	-20 972	-4 895	-29 230
SOLDE DE FIN DE MOIS	-305 211	-328 045	-343 063	-355 196	-367 902	-351 225	-374 059	-393 639	-384 061	-413 674	-434 646	-439 541	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 JANVIER 2022

RÉSOLUTION n° 2022 – 04

Budget initial pour 2022

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les articles D 222-7, D 223-1, D 223-4 et D 223-8 du code forestier,
- Vu le décret n° 2005-1017 du 22 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction de l'Office national des forêts,
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu le rapport de présentation du budget initial pour l'exercice 2022 et après en avoir délibéré ;

Article 1 : le Conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :

- Niveau d'emploi prévisionnel : (Annexe : Tableau C-1)
 - 8 347 ETPT, dont 7 797 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 550 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- Compte de résultat prévisionnel : (Annexe : Tableau B-1)
 - 446,9 M€ de charges de personnel
 - 439,4 M€ de charges de fonctionnement
 - 869,0 M€ de produits
 - -17,4 M€ de résultat prévisionnel
- Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale : (Annexe : Tableau B-2)
 - 19,1 M€ de capacité d'autofinancement (CAF)
 - 63,0 M€ d'emplois
 - 51,5 M€ de ressources (y/c CAF)
 - -11,5 M€ de variation de fonds de roulement

Article 2 : le Conseil d'administration approuve les tableaux ci-dessous annexés :

- L'annuité 2022 de la programmation des investissements forestiers (tableau A) ;
- Le compte de résultat prévisionnel (tableau B-1) par regroupements de comptes (personnel et fonctionnement) et le tableau de financement abrégé prévisionnel (tableau B-2) ;
- Le tableau des emplois (tableau C-1) ;
- La liste des crédits limitatifs relatifs à la masse salariale des personnels, des frais de publicité et de réception et des subventions accordées (tableau C-2) ;
- Le tableau des autorisations d'engagement pour les investissements pouvant donner lieu à crédits de paiements pluriannuels (tableau C-3) ;
- Le tableau des emplois de direction en application du décret n° 2005-1017 du 22 août 2005 (tableau D).

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET

TABLEAU A : Programmation des investissements forestiers

en milliers d'euros	2019	Budget 2020	2020	Budget 2021	Budget 2022
Investissements "Peuplements"	33 977	36 300	32 434	0	0
Investissements "Infrastructure"	11 235	13 900	11 316	12 553	12 637
Total travaux d'investissement forestiers domaniaux*	45 212	50 200	43 749	12 553	12 637

Investissements environnementaux	1 399	3 500	924	1 374	1 299
Investissements d'accueil du public	3 362	3 000	2 112	3 899	6 010
Total investissements en forêt	49 973	56 700	46 785	17 826	19 946

Pour mémoire, les travaux de régénération ne sont plus comptabilisés à partir de 2021 en investissements mais en charge de l'exercice.

TABLEAUX B : Compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement

SOU MIS AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

B-1 COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL en milliers d'euros

DÉPENSES	Exécution	Exécution	BI	BR	Prev exe	BI	RECETTES	Exécution	BI 2020	Exécution	BI	BR	Prev exe	BI
	2019	2020	2021	2021	2021	2022		2019		2020	2021	2021	2021	2021
Personnel	462 218	450 693	448 969	448 969	446 500	446 903	Subventions d'exploitation	41 610	47 745	45 842	43 943	74 843	80 181	99 375
Fonctionnement autres que les charges de personnel	435 018	420 634	395 896	417 196	399 368	439 447	Autres ressources	855 251	803 516	757 667	719 707	727 141	762 785	769 613
TOTAL DES DÉPENSES (1)	897 237	871 327	844 865	866 165	845 868	886 350	TOTAL DES RECETTES (2)	896 861	851 261	803 509	763 649	801 983	842 966	868 988
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)							Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	376	47 441	67 818	81 216	64 182	2 902	17 362
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	897 237	871 327	844 865	866 165	845 868	886 350	TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	897 237	898 702	871 327	844 865	866 165	845 868	886 350

B-2 TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ PRÉVISIONNEL en milliers d'euros

EMPLOIS	Exécution	Exécution	BI	BR	Prev exe	BI	RESSOURCES	Exécution	BI 2020	Exécution	BI	BR	Prev exe	BI
	2019	2020	2021	2021	2021	2022		2019		2020	2021	2021	2021	2021
Insuffisance d'autofinancement		9 399	49 791	32 758			Capacité d'autofinancement (*)	20 740	9 939				31 665	19 122
Investissements	74 939	71 578	66 243	66 243	60 301	54 437	Subventions d'investissement	5 845	18 400	6 365	9 400	11 481	9 048	15 924
Autres emplois	10 518	11 118	4 522	6 492	5 517	8 581	Autres ressources	65 791	61 872	64 494	110 651	110 651	43 801	16 484
TOTAL DES EMPLOIS (5)	85 457	92 096	120 557	105 493	65 818	63 018	TOTAL DES RESSOURCES (6)	92 375	90 210	70 859	120 051	122 132	84 514	51 531
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7)=(6)-(5)	6 919			16 640	18 695		PRÉLÈVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (8)=(5)-(6)		11 792	21 237	506			11 487

Tableau C-1 : Emplois rémunérés par catégories

Emplois en équivalent temps plein travaillé	Exécution 2019	Exécution 2020	BI 2021	BR 2021	BI 2022	Ecart BI 2022/ BR 2021	
Secteur public	4 821	4 507	4 214	4 232	3 932	-300	-7%
<i>dont titulaires</i>	4 701	4 402	4 114	4 137	3 837	-300	-7%
<i>dont non titulaires</i>	120	105	100	95	95	0	0%
Secteur privé	3 238	3 385	3 658	3 554	3 865	311	9%
<i>dont ouvriers forestiers</i>	2 350	2 201	2 125	2 054	2 004	-50	-2%
<i>dont autres salariés</i>	888	1 184	1 533	1 500	1 861	361	24%
Total hors emplois aidés	8 059	7 892	7 872	7 786	7 797	11	0%
Emplois aidés et assimilés	492	407	450	400	550	150	38%
Total général	8 551	8 299	8 322	8 186	8 347	161	2%

Tableau C-2 : Etat des crédits limitatifs (article D 223-8 du code forestier)

en milliers d'euros	Comptes	Exécution 2019	Exécution 2020	BI 2021	BR 2021	BI 2022	Ecart BI 2022/ BR 2021	
Masse salariale fonctionnaires et salariés hors ouvriers	64*	358 468	353 921	352 792	352 792	354 424	1 633	0,5%
Subventions accordées	647*	3 903	3 348	3 970	3 970	3 356	-614	-15,5%
<i>dont Versement APAS</i>	64721*	2 041	1 720	1 850	1 850	1 500	-350	-18,9%
<i>dont versement CE</i>	64722*	1 590	1 420	1 820	1 820	1 609	-211	-11,6%
<i>dt fonct° CE (non LIM)</i>	64723*	272	209	300	300	248	-52	-17,5%
Subventions diverses	65783	1	0	200	200	200	0	0,0%
Frais de colloques, publicité, réception	6185 + 62572 + 62312	193	138	570	570	570	0	0,0%
TOTAL GÉNÉRAL		362 565	357 408	357 532	357 532	358 551	1 019	0,3%

(*) : Ce montant inclut le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) jusqu'en 2018, qui vient en déduction des dépenses de personnels.
 NB: A compter de l'exécution 2017, les techniciens agents maîtrise du régime agricole (TAM) initialement comptabilisés comme ouvriers sont intégrés à la population des salariés non OF.

Tableau C-3 : Nouvelles opérations pluriannuelles (autorisations d'engagement)

Nouveaux programmes	Comptes	AE BI 2019	Exécution 2020	AE BI 2021	AE BR 2021	AE BI 2022	Ecart BI 2022/ BR 2021	
Investissements immobiliers (opérations individualisées)	2312* à 2314*	10 900	6 309	7 005	7 005	7 060	56	0,8%
Investissements informatiques	23251* 23252*	6 300	7 523	10 200	10 200	10 151	-49	-0,5%

Tableau D : emplois de direction du groupe II - application du décret 2005-1017 du 22 août 2005 qui donne au conseil d'administration la compétence pour fixer la liste de certains postes classés dans le groupe II sur proposition du directeur général

Situation prévisionnelle au 1^{er} janvier 2022

Emplois ouvrant droit au groupe II sans décision CA (Dir Central adjoint et DR)				
Emplois dont le titulaire est nommé dans le groupe II				
A4	DT	DIRECTION TERRITORIALE DE CORSE	Directeur régional	1
A4bis	DR	DIRECTION REGIONALE LA REUNION	Directeur régional	1
A4	DT	DIRECTION TERRITORIALE DE GUYANE	Directeur régional	1
A4	DT	DIRECTION TERRITORIALE DE MARTINIQUE	Directeur régional	1
A4	DR	DIRECTION REGIONALE DE GUADELOUPE	Directeur régional	1
A4	DG	DCBS	Chef du département production, adjoint DCBS	1
A4	DG	DFRN	Adjoint au DFRN	1
A4	DG	ACP	Fondé de pouvoir, adjoint ACP	1
A4	DG	DRH	DRH adjoint	1
Total				9
Emplois ouvrant droit au groupe II sous réserve de l'inscription sur la liste établie par le CA (Décret 2005-1017) :				
(chefs de département, directeurs d'agence, experts de haut niveau, directeurs de projet, responsables de services territoriaux)				
Emplois dont le titulaire est nommé dans le groupe II				
A4	DG	DIRECTION GENERALE - Cabinet DG	Chargé de mission	1
A4	DG	DIRECTION GENERALE - SIAAJ	Chargé de mission	1
A4bis	DG	DIRECTION GENERALE - SIAAJ	Auditeur interne	1
A4	DG	DIRECTION GENERALE - SIAAJ	Auditeur interne	1
A4	DG	DIRECTION GENERALE - SIAAJ	Auditeur interne	1
A4	DG	DIRECTION GENERALE - SIAAJ	Auditeur interne	1
A4	DG	DIRECTION GENERALE - SIAAJ	Auditeur interne	1
A4	DG	DIRECTION GENERALE - SIAAJ	Auditeur interne	1
A4	DG	DIRECTION GENERALE - SIAAJ	Chef du département juridique	1
A4	DG	DIRECTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	Chef du département finances et performances	1
A4	DG	DIRECTION COMMERCIALE BOIS ET SERVICES	Chef du département commercial-bois	1
A4	DG	DIRECTION FORETS ET RISQUES NATURELS	Chef du département recherche, développement, innovation	1
A4	DG	DIRECTION FORETS ET RISQUES NATURELS	Chef du département risques naturels	1
A4	DG	DIRECTION FORETS ET RISQUES NATURELS	Chef du département gestion durable et multifonctionnelle des forêts	1
A4	DG	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Chef du département pilotage et gestion des personnels	1
A4	DG	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Chef du département développement, parcours et compétences	1
A4	DG	DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION	Chef du département solutions métiers	1
A4	DT AURA	DIRECTION TERRITORIALE	Adjoint au directeur territorial	1
A4	DT AURA	DIRECTION TERRITORIALE	Responsable commercial territorial	1
A4	DT AURA	AGENCE RTM ALPES DU NORD	Directeur d'agence RTM Alpes du Nord	1
A4	DT AURA	AGENCE TERRITORIALE AIN - LOIRE - RHONE	Directeur d'agence	1
A4	DT AURA	AGENCE TERRITORIALE ISERE	Directeur d'agence	1
A4	DT AURA	AGENCE TRAVAUX	Directeur agence travaux	1
A4	DT AURA	AGENCE TERRITORIALE DROME-ARDECHE	Directeur d'agence	1
A4bis	DT AURA	AGENCE TERRITORIALE SAVOIE-MONT BLANC	Directeur d'agence	1
A4	DT AURA	AGENCE TERRITORIALE MONTAGNES D'AUVERGNE	Directeur d'agence	1
A4	DT BFC	DIRECTION TERRITORIALE	Adjoint au directeur territorial	1
A4	DT BFC	DIRECTION TERRITORIALE	Responsable commercial territorial	1
A4bis	DT BFC	AGENCE TERRITORIALE DE BESANCON	Directeur d'agence	1
A4bis	DT BFC	AGENCE TERRITORIALE BOURGOGNE-EST	Directeur d'agence	1
A4	DT BFC	AGENCE TERRITORIALE BOURGOGNE-OUEST	Directeur d'agence	1
A4	DT BFC	AGENCE TERRITORIALE NORD FRANCHE-COMTE	Directeur d'agence	1
A4	DT BFC	AGENCE TERRITORIALE VESOUL	Directeur d'agence	1
A4	DT BFC	AGENCE TRAVAUX	Directeur d'agence	1
A4	DT BFC	AGENCE TERRITORIALE DU JURA	Directeur d'agence	1
A4	DT COA	DIRECTION TERRITORIALE	Adjoint au directeur territorial	1
A4	DT COA	DIRECTION TERRITORIALE	Responsable commercial territorial	1
A4	DT COA	DIRECTION TERRITORIALE	Secrétaire général de la DT	1
A4bis	DT COA	AGENCE TERRITORIALE LANDES NORD AQUITAINE	Directeur d'agence	1
A4	DT COA	AGENCE TERRITORIALE VAL DE LOIRE	Directeur d'agence	1
A4	DT COA	AGENCE TERRITORIALE BERRY BOURBONNAIS	Directeur d'agence	1
A4	DT COA	AGENCE TERRITORIALE ETUDES ET TRAVAUX	Directeur d'agence	1

Situation prévisionnelle au 1^{er} janvier 2022

A4bis	DT GE	DIRECTION TERRITORIALE	Adjoint au directeur territorial (Groupe Ouest)	1
A4bis	DT GE	DIRECTION TERRITORIALE	Secrétaire général de la DT	1
A4	DT GE	DIRECTION TERRITORIALE	Adjoint au directeur territorial (Groupe Est)	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE	Responsable commercial bois et services	1
A4	DT GE	AGENCE TRAVAUX (groupe Ouest)	Directeur d'agence travaux	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE TRAVAUX (groupe Est)	Directeur d'agence travaux	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE MEURTHE-ET-MOSELLE	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE NORD ALSACE	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE DE BAR-LE-DUC	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE HAUTE-MARNE	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE VOSGES ouest	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE VOSGES MONTAGNE	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE DE METZ	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE AUBE - MARNE	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE DE VERDUN	Directeur d'agence	1
A4bis	DT GE	AGENCE TERRITORIALE HAUT-RHIN	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE DE SARREBOURG	Directeur d'agence	1
A4	DT GE	AGENCE TERRITORIALE DES ARDENNES	Directeur d'agence	1
A4	DT MM	DIRECTION TERRITORIALE	Adjoint au directeur territorial	1
A4	DT MM	DIRECTION TERRITORIALE	Responsable commercial territorial	1
A4	DT MM	AGENCE TERRITORIALE TRAVAUX	Directeur d'agence	1
A4	DT MM	AGENCE RTM DES ALPES DU SUD	Directeur d'agence	1
A4	DT MM	AGENCE TERRITORIALE ALPES MARITIMES VAR	Directeur d'agence	1
A4	DT MM	AGENCE TERRITORIALE HERAULT-GARD	Directeur d'agence	1
A4	DT MM	AGENCE RTM DES PYRÉNÉES	Directeur d'agence	1
A4	DT MM	AGENCE TERRITORIALE AUDE-PYRÉNÉES ORIENTALES	Directeur d'agence	1
A4	DT MM	AGENCE TERRITORIALE DFCI	Directeur d'agence	1
A4	DT MM	AGENCE TERRITORIALE-PYRENEES GASCOGNE	Directeur d'agence	1
A4bis	DT SEINO	AGENCE TERRITORIALE	Adjoint au directeur territorial	1
A4bis	DT SEINO	AGENCE DE PICARDIE	Directeur d'agence	1
A4	DT SEINO	AGENCE TERRITORIALE ILE DE FRANCE OUEST	Directeur d'agence	1
A4	DT SEINO	AGENCE TERRITORIALE DE ROUEN	Directeur d'agence	1
A4	DT SEINO	AGENCE TERRITORIALE ILE DE FRANCE EST	Directeur d'agence	1
A4	DT SEINO	AGENCE TRAVAUX	Directeur d'agence travaux	1
Total ED groupe II soumis au CA				75
Total général ED groupe II				84